

# RAPPORT ANNUEL 2018

SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
DE L'EAU POTABLE  
ET DE  
L'ASSAINISSEMENT  
DU GRAND NANCY



**Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5** du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Présenté au Conseil Métropolitain dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport fera l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres du Grand Nancy à son Conseil Municipal.

Dans les quinze jours qui suivent sa présentation, ce rapport est mis transmis par voie électronique au préfet de département dans les conditions prévues à l'article D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# Sommaire

## I- PRESENTATION GENERALE DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT 5

## II- LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 8

### II-1 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE 8

#### A- LA RESSOURCE EN EAU 8

1- La protection de la ressource 8

2- Les volumes prélevés 8

3- La production d'eau potable 9

3.1- Les volumes produits et mis en distribution 9

3.2- La rémunération de l'exploitant : le coût de traitement 11

#### B- LA DISTRIBUTION DE L'EAU 12

1- Le réseau d'eau potable 12

2- Les branchements 14

3- Les Consommations d'eau 17

4- Le rendement du réseau d'eau potable 19

5- Les abonnés 23

6- La qualité de l'eau 25

#### C- LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE 28

1- Contexte réglementaire 28

2- Les points d'eau incendie 28

3- Les actions du service public de la DECI 29

4- Conformité de la couverture incendie 31

5- Budget alloué 31

### II-2 LES INVESTISSEMENTS 32

#### A- LES TRAVAUX SUR LE RESEAU 32

#### B- LA PROGRAMMATION ET LES TRAVAUX 32

#### C- LE DIAGNOSTIC DES OUVRAGES EAU POTABLE 34

## III- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 35

### III-1 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE 35

#### A- LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT 35

#### B- LES BRANCHEMENTS 37

#### C- L'EPURATION 39

### III-2 LES INVESTISSEMENTS 44

#### A- LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX 44

#### B- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES SUR LE BASSIN DE RETENTION DES DUCS DE BAR 45

#### C- LA PROGRAMMATION ET LES PROJETS DE TRAVAUX 45

#### D- LE DIAGNOSTIC DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT 47

## IV- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 48

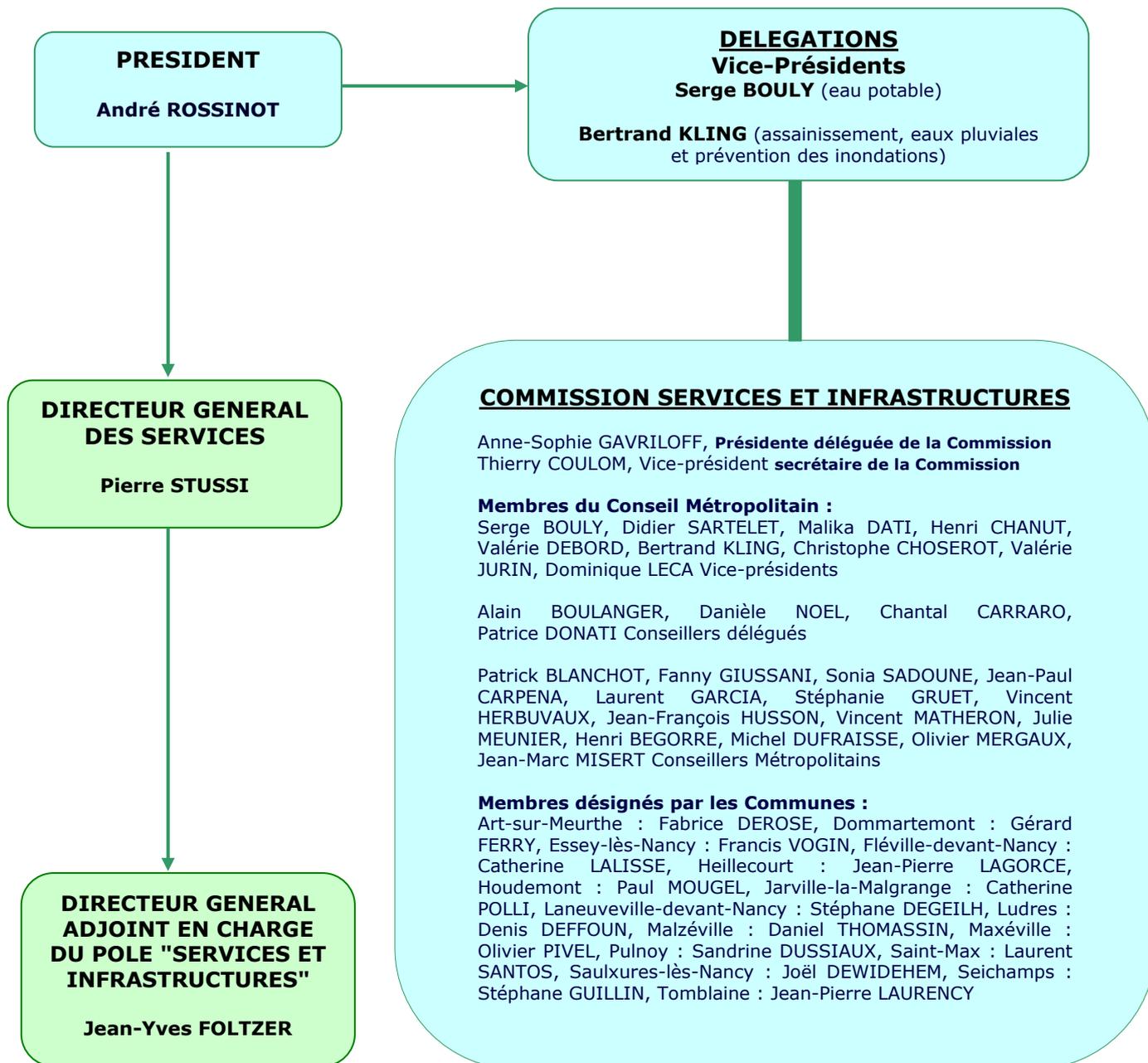
#### A- LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE AU 31 DECEMBRE 2018 48

#### B- LE CONTROLE DES INSTALLATIONS 49

#### C- INDICATEUR DE PERFORMANCE : LE TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS 49

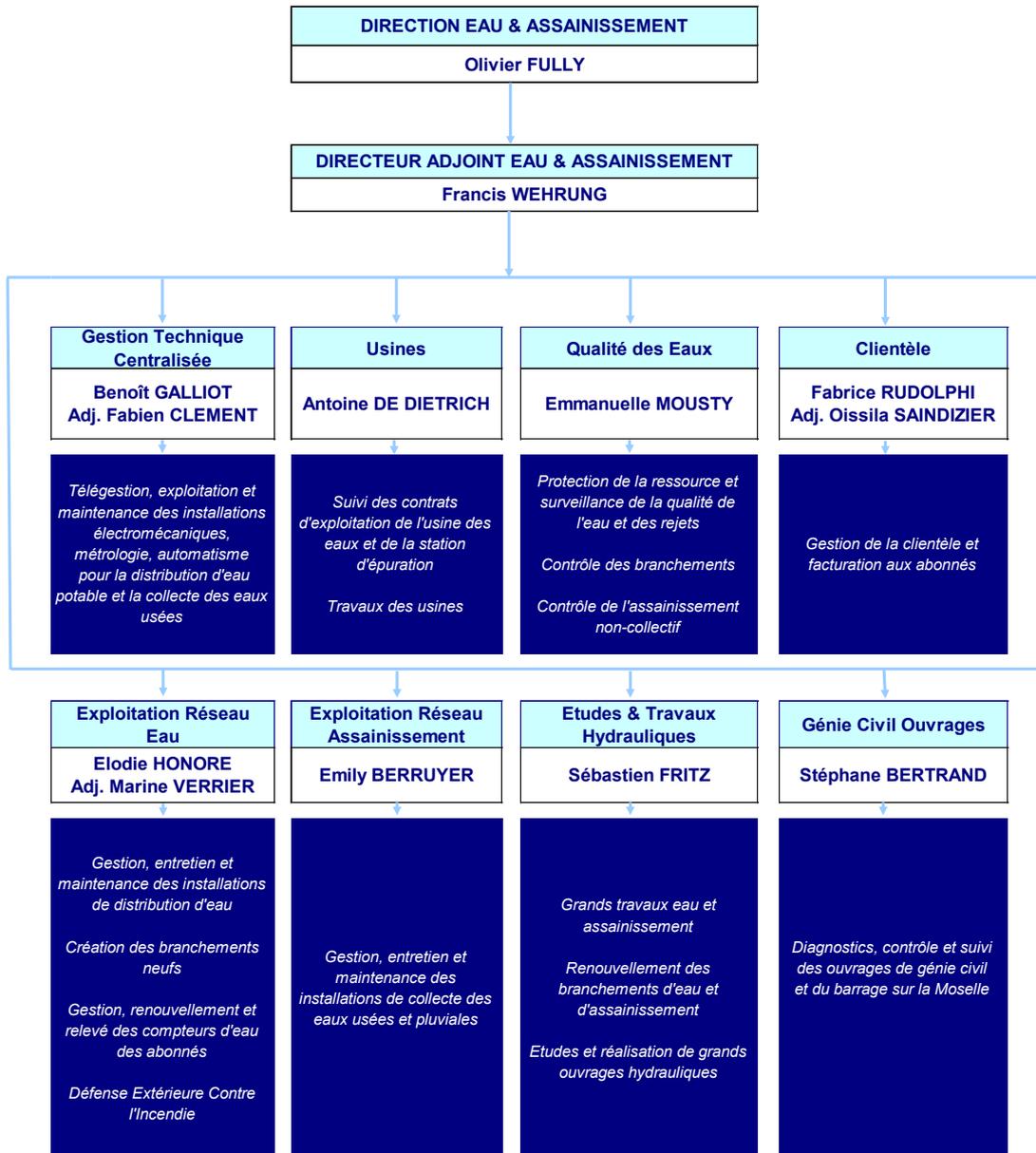
<b><u>V-</u></b>	<b><u>LES ASPECTS FINANCIERS</u></b>	<b><u>50</u></b>
	<b>A- LA TARIFICATION ET LA FACTURATION</b>	<b>50</b>
	<b>B- LES DEPENSES ET LES RECETTES</b>	<b>58</b>
<b><u>VI-</u></b>	<b><u>LES ANNEXES</u></b>	<b><u>65</u></b>

# I- PRESENTATION GENERALE DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

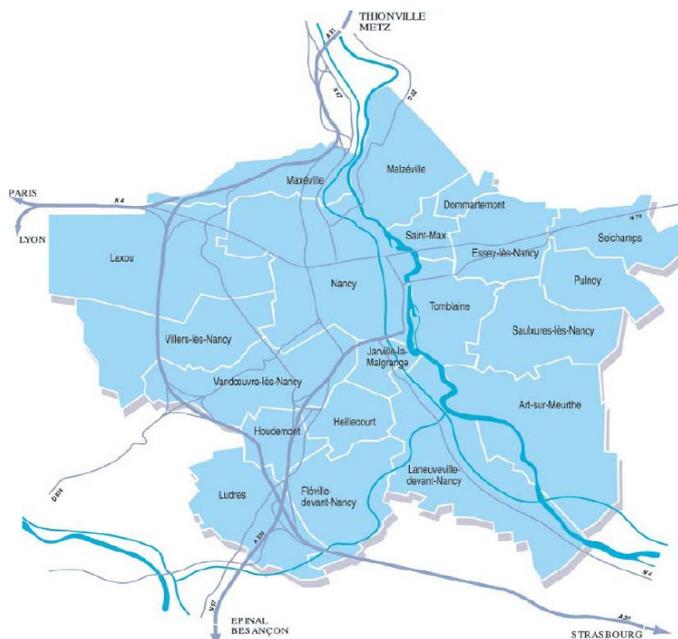


# ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT

1<sup>er</sup> JANVIER 2019



Compte tenu du contexte naturel spécifique de l'agglomération nancéienne dans le domaine de l'eau (ressource en eau brute de surface, topographie en forme de cuvette augmentant les difficultés de gestion des eaux pluviales, fragilité du milieu naturel recevant les rejets d'eaux usées, sensibilité à l'eutrophisation), les missions de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement sont multiples et complexes.



Ce sont d'ailleurs les difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion de l'eau qui sont à l'origine de la création du District en 1959. Douze communes à l'époque ont créé la structure intercommunale autour de la compétence eau et assainissement pour déterminer un plan d'action commun visant à mettre en place des solutions, afin d'assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante et de préserver l'environnement par la collecte et le traitement des eaux usées. Fin décembre 1995, dix-huit communes avaient transféré cette compétence à l'organisme intercommunal.

Au 31 décembre 1995, le Grand Nancy s'est substitué au District de l'Agglomération Nancéienne en intégrant deux communes supplémentaires.

Depuis cette date, le Grand Nancy gère la distribution d'eau potable, la collecte et l'épuration des eaux usées pour le compte des vingt communes qui la composent, soit 262 162 habitants :

**ART-SUR-MEURTHE,  
DOMMARTEMONT,  
ESSEY-LES-NANCY,  
FLEVILLE-DEVANT-NANCY,  
HEILLECOURT,  
HOUEMONT,  
JARVILLE-LA-MALGRANGE,  
LANUEVILLE-DEVANT-NANCY,  
LAXOU,  
LUDRES,  
MALZEVILLE,  
MAXEVILLE,  
NANCY,  
PULNOY,  
SAINT-MAX,  
SAULXURES-LES-NANCY,  
SEICHAMPS,  
TOMBLAINE,  
VANOEUVRE-LES-NANCY,  
VILLERS-LES-NANCY.**

Les services d'eau et d'assainissement sont gérés en régie. La collectivité a

donc la maîtrise de tous les choix en matière d'investissement et de niveau de service. La gestion de l'usine des eaux et de la station d'épuration est confiée, sous forme de marchés publics d'exploitation, à des sociétés spécialisées sous le contrôle étroit de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. C'est ainsi qu'après avis de la commission spécialisée, le Conseil Métropolitain ou son bureau, le Grand Nancy décide, par délibérations, de tout ce qui concerne le fonctionnement du service, les budgets et les travaux.

La plupart des travaux neufs ainsi que les travaux d'entretien de réseau sont également confiés à des entreprises spécialisées dans le cadre de procédures de marchés publics.

## II- LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

### II-1 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

#### A- LA RESSOURCE EN EAU

L'alimentation en eau brute de l'agglomération nancéienne repose sur une unique ressource d'eau de surface : la Moselle.

Après deux prétraitements sur le site de prélèvement (dégrillage pour retenir les éléments flottant et un tamisage pour éliminer les corps solides en suspension), l'eau brute est acheminée jusqu'à l'usine de traitement Edouard Imbeaux située à Vandoeuvre-lès-Nancy par l'intermédiaire

d'une usine élévatoire, d'un bassin de mise en charge et de deux aqueducs de 11 km.

En cas de dégradation momentanée de la qualité de l'eau brute de Moselle (crues, phénomènes de pollution transitoire, ...) ou de débit d'étiage trop faible, le Grand Nancy peut compter sur une réserve de 2,5 millions de m<sup>3</sup> assurant une autonomie d'une vingtaine de jours environ pour l'approvisionnement en eau brute de l'ensemble de l'agglomération.

#### 1- La protection de la ressource

Le Grand Nancy a obtenu le 2 octobre 2008 l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la dérivation et l'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Conformément à cet arrêté, le Grand Nancy a mis en service fin 2011 une première station d'alerte et une seconde station située 15 km en amont de la première en novembre 2017.

Ces stations d'alerte ont pour but de suivre 24h/24 la qualité de la Moselle et d'aider à la détection des pollutions qui pourraient l'affecter, afin d'engager dans les meilleurs délais les actions appropriées pour garantir la qualité de l'eau distribuée par le Grand Nancy.

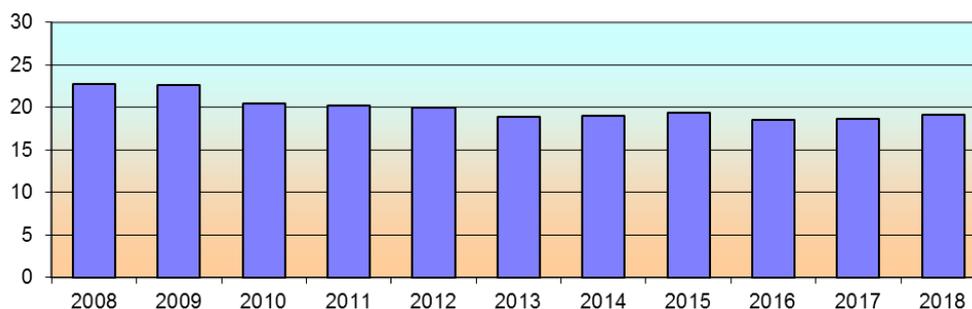
#### 2- Les volumes prélevés

##### VOLUMES PRELEVES ANNUELLEMENT

Le volume prélevé dans la Moselle est en légère hausse en 2018 de 2,5% par rapport à 2017 du fait de l'augmentation des volumes consommés en production (cf. 3.1). En tendance, il est en forte baisse de 16% depuis 2008.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volume d'eau prélevé (en m3)	22 685 578	22 621 037	20 497 887	20 204 640	20 010 059	18 823 239	19 046 448	19 355 697	18 461 222	18 659 581	19 132 484
Evolution	-15,58%	-0,28%	-9,39%	-1,43%	-0,96%	-5,93%	1,19%	1,62%	-4,62%	1,07%	2,53%

En millions de m3



### 3- La production d'eau potable

La production d'eau potable de l'agglomération nancéienne est assurée par l'usine de production Edouard Imbeaux située à Vandœuvre-lès-Nancy et exploitée par la Société Nancéienne des Eaux dans le cadre d'un contrat d'exploitation pour la période 2016/2022.

L'usine est constituée de deux files de traitement : la file 1 achevée en 1985 et la file 2 mise en service fin 2007. La capacité totale de production est de 130 000 m<sup>3</sup>/j dont 90 000 m<sup>3</sup>/j bénéficiant d'un traitement final d'ultrafiltration (procédé permettant de mieux maîtriser les concentrations de certains paramètres critiques pour la qualité de l'eau : bactériologie, turbidité, trihalométhanes, ...). Les 40 000 m<sup>3</sup>/j restants reçoivent un traitement aux ultraviolets.

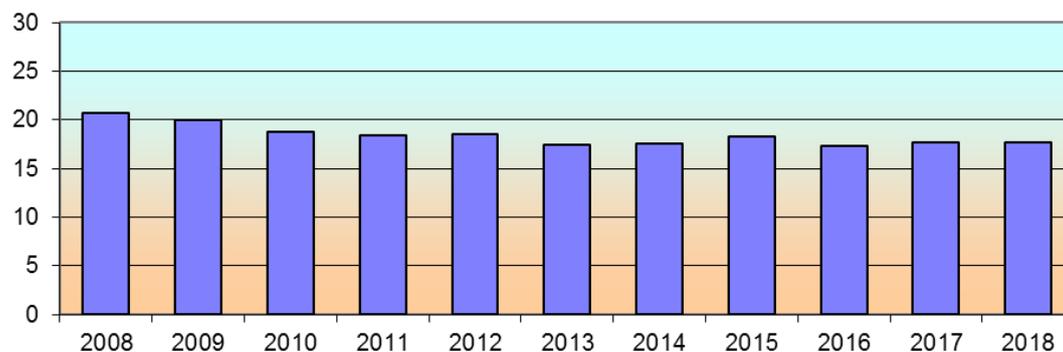
#### 3.1- Les volumes produits et mis en distribution

##### VOLUMES PRODUITS ANNUELLEMENT

Le volume produit est en très légère hausse par rapport à 2017 (0,39%).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volume d'eau produit (en m <sup>3</sup> )	20 757 458	19 980 399	18 783 788	18 360 846	18 562 588	17 482 005	17 586 338	18 273 412	17 307 206	17 638 185	17 706 331
Evolution	-0,43%	-3,74%	-5,99%	-2,25%	1,10%	-5,82%	0,60%	3,91%	-5,29%	1,91%	0,39%

En millions de m<sup>3</sup>



**La production journalière moyenne s'établit à 48 510 m<sup>3</sup>/j et la pointe à 56 830 m<sup>3</sup>/j le 27 juin 2018.**

Les volumes consommés en production correspondent à la différence entre le volume prélevé et celui produit. Ils sont notamment nécessaires au lavage des filtres sans pouvoir être tous recyclés. Ils s'élèvent à 1 426 153 m<sup>3</sup>.

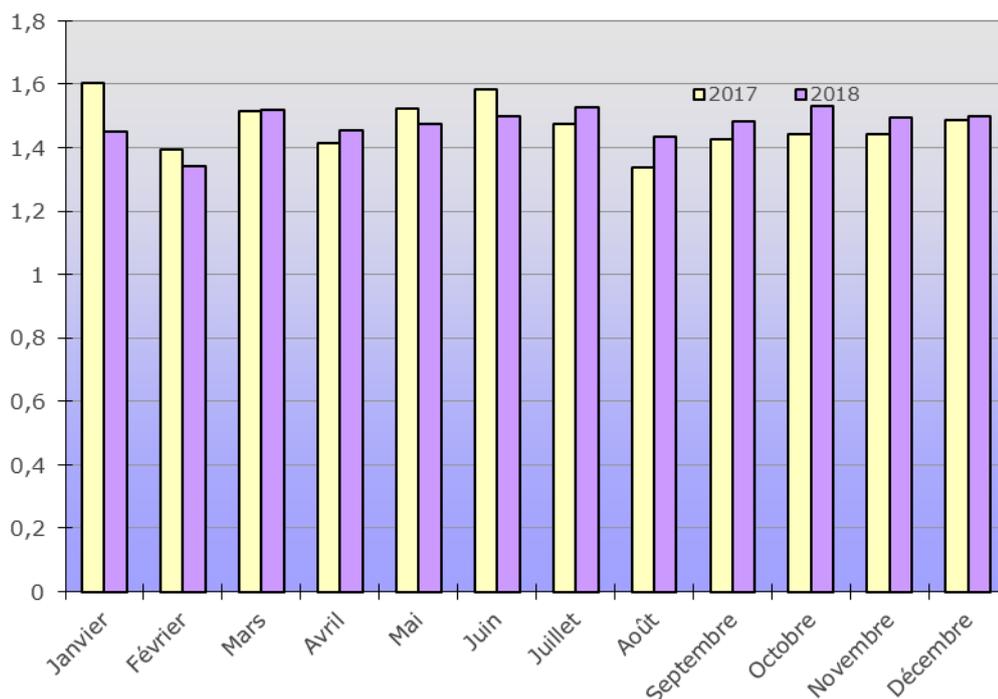
Ils sont en hausse par rapport aux années précédentes (7,5% en 2018 contre 5,5% en 2017). Ceci est principalement dû à un fonctionnement sans recirculation des eaux de lavage pendant 26 jours en 2018 à cause du chantier de la bache de maturation.

## VOLUMES PRODUITS MENSUELLEMENT

Le profil des productions mensuelles est légèrement différent de celui de 2017. Des hausses significatives sont notables en août, septembre et octobre. Elles peuvent être attribuées à des températures et un ensoleillement au-delà de la normale sur ces périodes.

Mois	2017	2018	% 2017/2018
Janvier	1 603 077	1 449 296	-9,59%
Février	1 392 134	1 339 598	-3,77%
Mars	1 512 854	1 516 814	0,26%
Avril	1 415 261	1 453 473	2,70%
Mai	1 523 929	1 476 240	-3,13%
Juin	1 585 015	1 500 182	-5,35%
Juillet	1 476 244	1 528 642	3,55%
Août	1 335 870	1 433 953	7,34%
Septembre	1 424 407	1 482 284	4,06%
Octobre	1 442 056	1 532 069	6,24%
Novembre	1 442 714	1 493 401	3,51%
Décembre	1 484 624	1 500 379	1,06%
<b>TOTAL</b>	<b>17 638 185</b>	<b>17 706 331</b>	<b>0,39%</b>

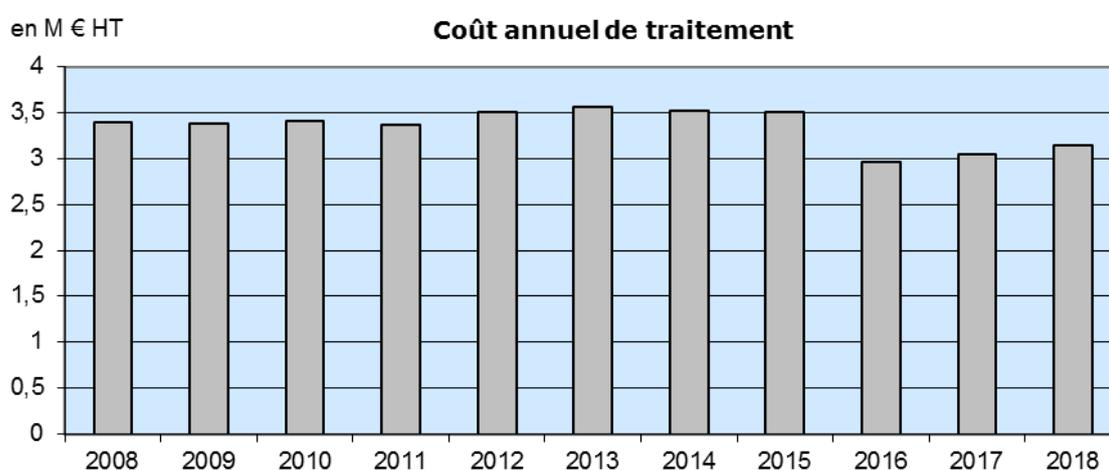
En millions de m<sup>3</sup>



Une partie des volumes produits sert à la gestion des équipements, au nettoyage des réservoirs de tête et à l'auto-surveillance de la qualité de l'eau produite (60 076 m<sup>3</sup> en 2018). Cette part des volumes produits qui n'ont pas été mis en distribution en 2018 augmente légèrement de 1 200 m<sup>3</sup> environ par rapport à l'année 2017. Par conséquent, les volumes produits mis en distribution au cours de l'année 2018 représentent 17 646 255 m<sup>3</sup>, en hausse de 0,38 % par rapport à ceux de l'année 2017.

### 3.2- La rémunération de l'exploitant : le coût de traitement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Coût annuel de traitement en M € HT</b>	3,4	3,38	3,41	3,37	3,5	3,56	3,52	3,5	2,96	3,05	3,15
<i>Evolution du coût</i>	<i>20,14%</i>	<i>-0,59%</i>	<i>0,89%</i>	<i>-1,17%</i>	<i>3,86%</i>	<i>1,71%</i>	<i>-1,12%</i>	<i>-0,57%</i>	<i>-15,32%</i>	<i>2,91%</i>	<i>3,28%</i>
<b>Travaux de renouvellement annuellement exécutés en M € HT</b>	0,67	0,76	0,24	0,62	0,96	1,00	0,50	1,58	0,17	0,37	0,21



Le coût annuel de traitement a augmenté en 2018 de 3,28 % par rapport à celui de l'année 2017. Cette augmentation résulte essentiellement de l'application des clauses de révision des prix du contrat d'exploitation de l'usine Edouard Imbeaux.

Le montant des travaux de renouvellement réalisés en 2018 est en baisse par rapport à celui de l'année précédente, en raison principalement du caractère pluriannuel de certaines opérations importantes de renouvellement réalisées au cours de l'année 2018.

## **B- LA DISTRIBUTION DE L'EAU**

### **1- Le réseau d'eau potable**

Le réseau d'eau potable est constitué de 975 km de canalisations de diamètre de 60 à 1 500 mm et de 52 880 branchements. Il comprend également 31 ouvrages de stockage, d'un volume utile total de 66 800 m<sup>3</sup>, et 25 stations de surpression ou de pompage.

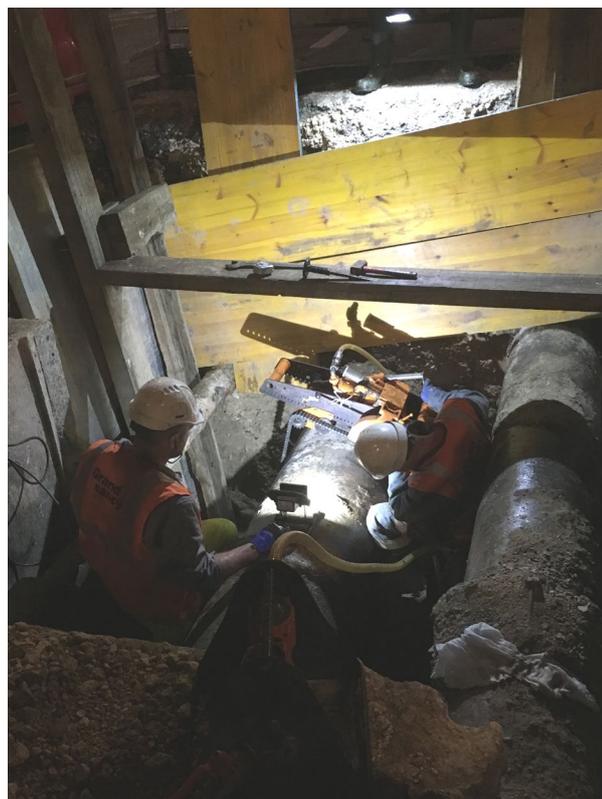
La gestion de ce réseau est assurée en régie par plus de 105 agents métropolitains. L'objectif est d'assurer la continuité de la distribution de l'eau dans le respect des normes de qualité.

#### **LES PRINCIPALES MISSIONS REALISEES SONT LES SUIVANTES :**

- maintenance des installations de pompage, des réservoirs d'eau potable, des appareils de mesure, du barrage et de la microcentrale de Méréville, des installations de sécurité (alarmes et télésurveillance),
- maintenance de l'ensemble des canalisations, branchements, appareils de régulation et poteaux d'incendie,
- recherche et réparation de fuites sur les réseaux et branchements,
- surveillance et télégestion à distance des installations du réseau de distribution d'eau potable 24h sur 24h, 365 jours par an,
- gestion du parc et relevé des compteurs,
- surveillance et contrôle de la distribution de l'eau potable,
- gestion des abonnements et facturation de l'eau et de l'assainissement.

#### **EN 2018 ONT ETE NOTAMMENT REALISES :**

- la détection et la réparation de 210 fuites,
- plus de 1 410 interventions chez les particuliers pour des réparations ou des enquêtes,
- plus de 70 000 relevés de compteurs d'eau,
- le renouvellement de 2 566 compteurs d'eau potable, conformément à l'arrêté du 6 mars 2007,
- 106 interventions de maintenance sur les appareils de régulation,
- le contrôle de 117 km de canalisations de gros diamètre et aqueducs,
- 5 323 actions de maintenance préventive et curative réalisées sur les 3 324 équipements électromécaniques, capteurs, bâtiments, et équipements hydrauliques nécessaires au fonctionnement des stations de pompage et réservoirs d'eau potable,
- 154 interventions sur les compteurs de gestion du réseau de distribution,
- 375 actions de maintenance préventive et curative sur les 32 analyseurs de chlore et 22 dispositifs de rechloration,
- l'étude et la réponse à 13 128 Avis de Travaux Urgents (ATU), Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).



**LONGUEURS DE CONDUITES, PAR COMMUNES, PAR MATERIAUX AU  
31 DECEMBRE 2018**

<b>RESEAU</b>							
<b>COMMUNE</b>	<b>FONTE DUCTILE (km)</b>	<b>FONTE GRISE (km)</b>	<b>PVC (km)</b>	<b>PEHD (km)</b>	<b>ACIER (km)</b>	<b>BETON AME TOLE (km)</b>	<b>TOTAL (km)</b>
ART-SUR-MEURTHE	14,22	0,77	1,65	0,17			16,80
CHAMPIGNEULLES	1,83						1,83
DOMMARTEMONT	6,10	4,13	0,81	0,01			11,05
ESSEY LES NANCY	23,24	9,29	6,06	0,43			39,01
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	23,35		12,04	1,58			36,97
HEILLECOURT	27,37	1,52	12,12	1,05			42,06
HOUEMONT	15,90	0,48	6,75	0,05			23,19
JARVILLE LA MALGRANGE	14,51	9,43	3,68	0,02			27,64
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	31,09	2,53	10,46	1,02	1,44		46,54
LAXOU	26,18	7,40	6,59	0,60			40,76
LUDRES	26,88	0,61	26,09	0,67	3,11		57,37
MALZEVILLE	24,11	6,35	6,54	0,47			37,46
MAXEVILLE	36,97	4,18	2,06	0,52	0,03		43,77
MESSEIN	0,27		0,82				1,10
NANCY	139,48	73,16	17,75	1,75	0,17		232,32
PULNOY	16,05	1,79	10,27	0,47			28,58
SAINT MAX	14,94	12,77	3,43	0,55			31,69
SAULXURES-LES-NANCY	25,78	1,90	4,53	0,14			32,35
SEICHAMPS	16,60	4,79	9,26	0,07			30,72
TOMBLAINE	26,39	6,55	3,82	0,64			37,41
VANDOEUVRE LES NANCY	57,36	27,16	8,73	0,84	00,32		94,41
VILLERS LES NANCY	43,54	10,99	6,71	1,02			62,26
<b>Sous-total</b>	<b>612,18</b>	<b>185,77</b>	<b>160,17</b>	<b>12,06</b>	<b>5,08</b>	<b>0,00</b>	<b>975,28</b>

<b>AQUEDUC-ADDUCTION</b>							
<b>COMMUNE</b>	<b>FONTE DUCTILE (km)</b>	<b>FONTE GRISE (km)</b>	<b>PVC (km)</b>	<b>PEHD (km)</b>	<b>ACIER (km)</b>	<b>BETON AME TOLE (km)</b>	<b>TOTAL (km)</b>
FLEVILLE DVT NANCY	2,59					3,18	5,77
HEILLECOURT	1,82				0,96	1,36	4,13
LUDRES	5,25					1,24	6,49
MESSEIN	1,38					0,47	1,85
MEREVILLE	2,54						2,54
RICHARDMENIL	0,02						0,02
VANDOEUVRES-LES-NANCY	2,46				0,35	0,33	3,14
<b>Sous total</b>	<b>16,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,31</b>	<b>6,58</b>	<b>23,93</b>

<b>TOTAL</b>	<b>628,23</b>	<b>185,77</b>	<b>160,17</b>	<b>12,06</b>	<b>6,39</b>	<b>6,58</b>	<b>999,21</b>
--------------	---------------	---------------	---------------	--------------	-------------	-------------	---------------

## 2- Les branchements

Fin 2018, on dénombre 52 427 branchements d'eau potable.

### DELAIS D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

En cas de déménagement, la procédure mise en place par le Grand Nancy repose sur l'établissement d'un relevé d'index du compteur d'eau contradictoire entre l'abonné sortant et le rentrant. La mise en service du branchement est donc instantanée.

Dans les autres cas, une demande d'ouverture de branchement est traitée dès réception d'un dossier de demande.

En 2018, le délai moyen d'ouverture d'un branchement après réception de la demande est d'environ 2 jours.

De manière générale, les services du Grand Nancy interviennent le jour même ou le lendemain de la réception de la demande ; il peut arriver que ce délai soit plus long en raison de l'indisponibilité du demandeur, un rendez-vous étant systématiquement fixé avec ce dernier.

### CREATION DES BRANCHEMENTS NEUFS

Une partie de cette activité est directement liée à l'urbanisation sur le territoire métropolitain. Elle permet de desservir en eau potable les constructions neuves conformément au règlement du service de l'eau.

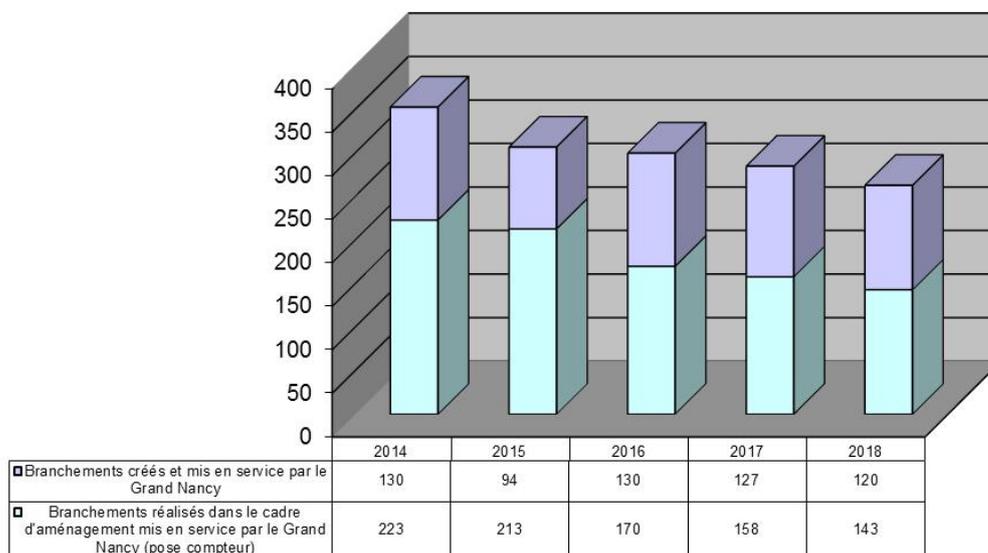
L'instruction de l'ensemble du processus depuis la demande du pétitionnaire jusqu'à la réalisation des travaux n'excède pas un délai de 8 semaines.

Les travaux entrepris par le Grand Nancy peuvent se limiter à la simple pose de compteur avec mise en service du branchement (notamment lors d'opérations d'aménagement) qu'à la réalisation complète du branchement depuis la canalisation publique jusqu'à la parcelle privée.

En 2018, 263 branchements neufs ont été mis en service pour un montant total de 436 639 € HT.

L'évolution de la création des branchements neufs sur la période 2014-2018 est la suivante :

NOMBRES DE CREATIONS DE BRANCHEMENTS NEUFS  
PERIODE 2014 - 2018



La répartition des branchements d'eau potable mis en service en 2018 par commune est la suivante :

COMMUNES	EAU POTABLE	
	Nombre de branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement mis en service par le Grand Nancy (pose compteur)	Nombre de branchements créés et mis en service par le Grand Nancy
ART SUR MEURTHE	14	3
DOMMARTEMONT	-	-
ESSEY	-	8
FLEVILLE	1	4
HEILLECOURT	-	2
HOUEMONT	-	2
JARVILLE	-	1
LANEUVEVILLE	2	3
LAXOU	16	14
LUDRES	2	6
MALZEVILLE	4	4
MAXEVILLE	-	10
MESSEIN (ZAC du Breuil )	-	-
NANCY	33	31
PULNOY	7	4
SAINT MAX	1	2
SAULXURES	2	2
SEICHAMPS	33	2
TOMBLAINE	24	3
VANDOEUVRE	-	11
VILLERS	4	8
TOTAL	143	120
	<b>263</b>	

## RESORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il est rappelé que "l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine", déclinaison du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 prévoit la réduction du seuil de la teneur en plomb à 10 µg/l à compter du 25 décembre 2013.

Afin de garantir l'absence de plomb sur le réseau, et après avoir supprimé les canalisations en plomb, le Grand Nancy a décidé de procéder au renouvellement de la totalité des branchements d'eau potable en plomb selon un programme pluriannuel mis en œuvre depuis 1994.

Par renouvellement du branchement, il faut entendre :

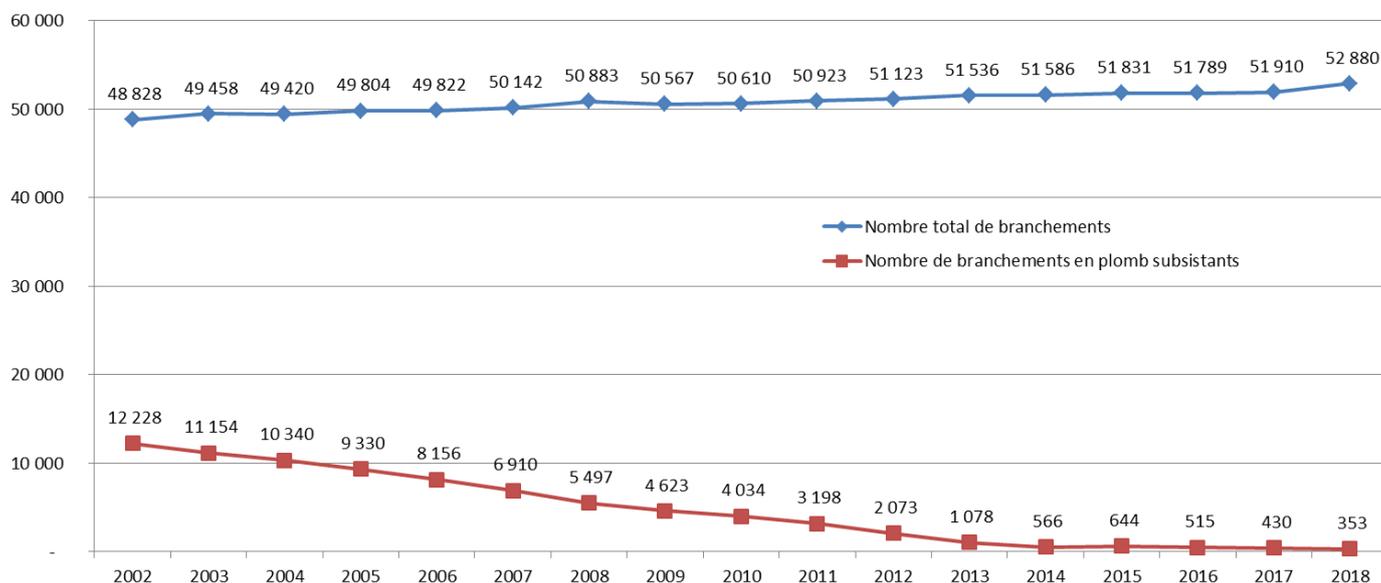
- l'équipement de la prise d'eau sur conduite de distribution publique,
- la canalisation sous domaine public ou privé, entre la conduite publique et le compteur,
- le dispositif d'arrêt du service des Eaux au point de livraison (compteur).

**En 2018, le Grand Nancy a poursuivi l'élimination de branchements en plomb en remplaçant 78 branchements de ce type.**

## NOMBRE DE BRANCHEMENTS EN PLOMB SUBSISTANT DANS CHAQUE COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2018

COMMUNES	Branchements en plomb		Recalage du recensement suite à des vérifications sur le terrain	Branchements en plomb au 31/12/2018
	au 31/12/2017	changés en 2018		
ART SUR MEURTHE	3	0	0	3
DOMMARTÉMONT	0	0	0	0
ESSEY LES NANCY	0	0	0	0
FLEVILLE	2	1	0	1
HEILLECOURT	0	0	0	0
HOUEMONT	1	0	0	1
JARVILLE LA MALGRANGE	18	7	0	11
LANEUVEVILLE DEVANT NANCY	3	0	0	3
LAXOU	6	0	0	6
LUDRES	3	0	0	3
MALZEVILLE	20	6	0	14
MAXEVILLE	0	1	1	0
NANCY	243	49	0	194
PULNOY	1	0	0	1
SAINT-MAX	10	0	0	10
SAULXURES LES NANCY	3	0	0	3
SEICHAMPS	16	1	0	15
TOMBLAINE	27	4	0	23
VANDOEUVRE LES NANCY	62	9	0	53
VILLERS LES NANCY	12	0	0	12
<b>TOTAL</b>	<b>430</b>	<b>78</b>	<b>1</b>	<b>353</b>

### RESORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB



Le programme de remplacement des branchements en plomb se poursuit. Il est à noter que les derniers branchements résiduels sont les plus complexes à supprimer, ce qui explique la baisse du rythme de résorption de ces dernières années.

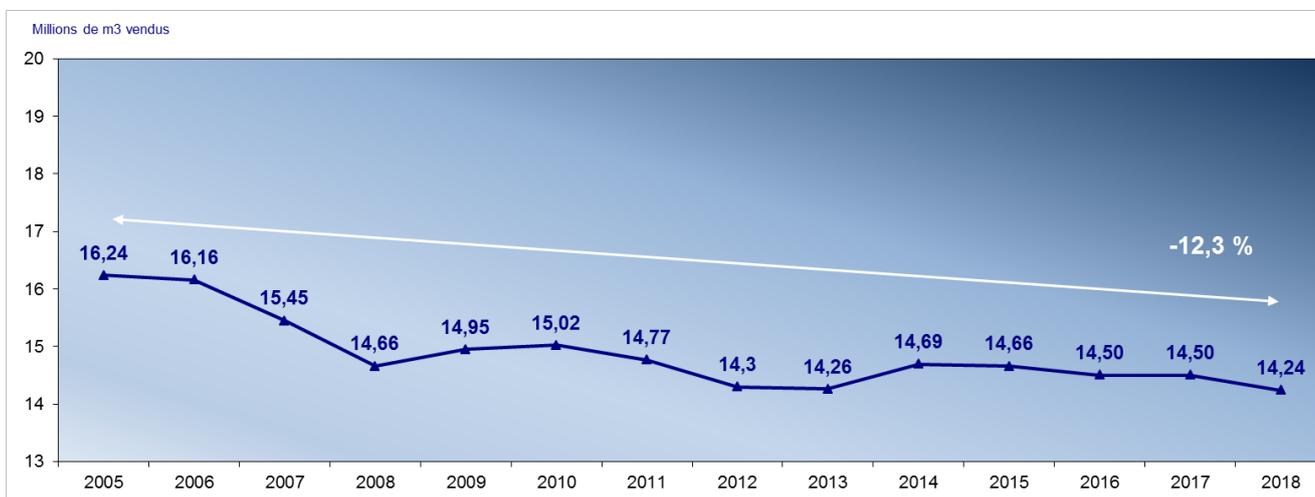
### 3- Les Consommations d'eau

#### VOLUME CONSOMMÉ D'EAU COMPTABILISÉ EN 2018

<b>Volume facturé</b>	<b>14 113 116 m3</b>
<i>Corrections</i> <i>Volume consommé non facturé (dégrèvements, service...)</i>	<i>129 716 m3</i>
<b>Volume comptabilisé</b>	<b>14 242 832 m3</b>

Les volumes d'eau facturés et comptabilisés en 2018 sur le Grand Nancy sont en légère baisse par rapport à l'année précédente (-1,8 %).

#### EVOLUTION DES VOLUMES COMPTABILISES DE 2005 A 2018



La tendance montre que la consommation d'eau sur le Grand Nancy s'est contractée de 12,3 % depuis 2005.

Le Grand Nancy a participé à cette réduction de la consommation des abonnés grâce à différentes interventions techniques et actions de communication :

- des conseils sont prodigués dans le document " l'eau dans le Grand Nancy" sur les moyens de réduire la consommation (lave-vaisselle, douche, arrosage jardin,...), ce document est distribué systématiquement aux nouveaux habitants,
- une sensibilisation est réalisée par les ambassadeurs du tri du Grand Nancy et le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) de Champenoux dans les écoles de l'agglomération sur la réduction de consommation d'eau et d'énergie. Environ 1 000 enfants sont ainsi sensibilisés chaque année,
- l'individualisation progressive des contrats de fourniture d'eau concourt à une prise de conscience de la consommation d'eau et donc à une réduction de cette consommation,
- un courrier est adressé systématiquement aux abonnés dont la consommation dépasse sensiblement celle de l'année précédente.

## REPARTITION DES CONSOMMATIONS D'EAU

### CONSOMMATION PAR COMMUNE DU GRAND NANCY

Ville du point d'installation	Total comptabilisé 2017	Total comptabilisé 2018	Evolution volume comptabilisé 2017/2018	Nombre d'abonnés
ART-SUR-MEURTHE	70 116 m3	77 527 m3	+ 10,57%	651
DOMMARTEMONT	39 450 m3	32 355 m3	- 17,98%	273
ESSEY-LES-NANCY	456 243 m3	461 249 m3	+ 1,10%	2 574
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	139 718 m3	137 512 m3	- 1,58%	1 047
HEILLECOURT	264 317 m3	268 946 m3	+ 1,75%	2 228
HOUEMONT	180 606 m3	176 046 m3	- 2,52%	892
JARVILLE-LA-MALGRANGE	428 678 m3	405 081 m3	- 5,50%	1 957
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	285 805 m3	285 428 m3	- 0,13%	2 273
LAXOU	745 392 m3	725 759 m3	- 2,63%	3 445
LUDRES	493 978 m3	502 178 m3	+ 1,66%	2 310
MALZEVILLE	510 184 m3	500 929 m3	- 1,81%	2 182
MAXEVILLE	563 144 m3	576 975 m3	+ 2,46%	3 027
NANCY	5 325 686 m3	5 336 104 m3	+ 0,20%	18 304
PULNOY	270 222 m3	240 702 m3	- 10,92%	2 075
SAINT-MAX	428 148 m3	385 403 m3	- 9,98%	2 335
SAULXURES-LES-NANCY	175 762 m3	186 735 m3	+ 6,24%	1 653
SEICHAMPS	206 312 m3	219 945 m3	+ 6,61%	2 047
TOMBLAINE	409 434 m3	421 156 m3	+ 2,86%	2 800
VANDOEUVRE-LES-NANCY	1 798 471 m3	1 732 697 m3	- 3,66%	4 345
VILLERS-LES-NANCY	632 607 m3	632 880 m3	+ 0,04%	4 277
<b>TOTAL</b>	<b>13 424 273 m3</b>	<b>13 305 607 m3</b>	<b>- 0,88%</b>	<b>60 695 abonnés</b>

L'augmentation constatée au niveau d'Art-sur-Meurthe résulte notamment d'une forte consommation due à une fuite enterrée dont le dégrèvement interviendra en 2019.

Les baisses constatées au niveau de Dommartemont et Pulnoy sont principalement dues à des réductions des consommations de certains clients dont les volumes sont importants.

### CONSOMMATION PAR COLLECTIVITE ET ETABLISSEMENT HORS DU PERIMETRE DU GRAND NANCY

Points de distribution	Total comptabilisé 2017	Total comptabilisé 2018	Evolution volume comptabilisé 2017/2018	Nombre d'abonnés
CC SEILLE ET MAUCHERE GRAND COURONNE	266 000 m3	290 759 m3	+ 9,31%	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOSELLE ET MADON	189 027 m3	163 708 m3	- 13,39%	4
MESSEIN (ZAC du Breuil)	6 364 m3	6 712 m3	+ 5,47%	51
BRASSERIES DE CHAMPIGNEULLES	611 700 m3	474 560 m3	- 22,42%	2
VILLE DE CHAMPIGNEULLES	5 645 m3	1 486 m3	- 73,68%	2
<b>TOTAL</b>	<b>1 078 736 m3</b>	<b>937 225 m3</b>	<b>- 13,12%</b>	<b>61 abonnés</b>

## 4- Le rendement du réseau d'eau potable

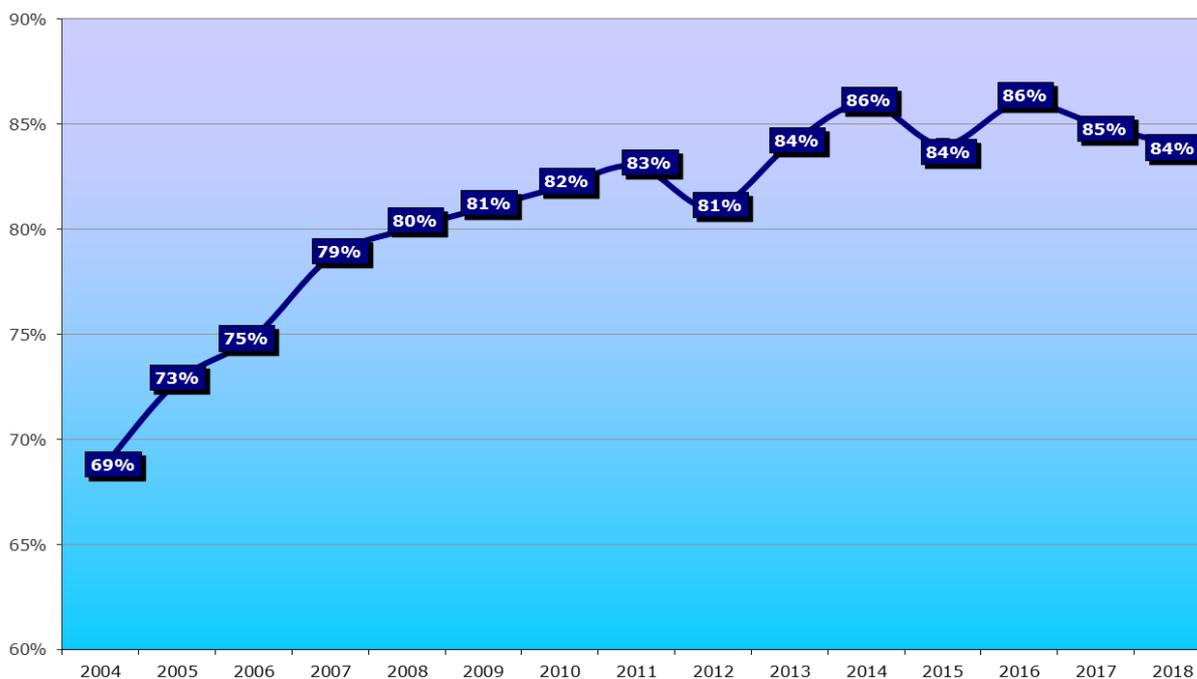
Le rendement de réseau défini par la réglementation est le rapport du **volume consommé autorisé** par le **volume mis en distribution**.

Le **volume consommé autorisé** s'élève en 2018 à 14 702 121 m<sup>3</sup>. Il totalise le volume de consommation des abonnés, soit 14 368 619 m<sup>3</sup> (recalage sur 365 jours des 14 242 832 m<sup>3</sup> relevés sur l'exercice, comme le précise la réglementation) et le volume d'eau consommé non comptabilisé (nettoyage des réservoirs, purges sur le réseau, entretien de la voirie, essais sur les poteaux d'incendie, ...), soit 333 502 m<sup>3</sup>.

Le **volume mis en distribution** s'élève en 2018 à 17 604 152 m<sup>3</sup>.

Le rendement du réseau s'établit donc en 2018 à 84 %.

### EVOLUTION DU RENDEMENT DU RESEAU 2004-2018



Le rendement est stabilisé depuis près de 6 ans autour de l'excellente valeur de 85 %.

Le rendement de réseau est directement impacté par la baisse du volume consommé. En effet, à perte équivalente, le rendement de réseau baisse mathématiquement avec la baisse des volumes consommés.

Le rendement de réseau est également sensible aux conditions climatiques extrêmes, notamment des grands froids mais également les périodes de sécheresse car elles affectent la stabilité des sols.

Le service de l'eau poursuit son plan d'actions afin d'agir sur les trois sources de pertes :

- **les pertes physiques** : renforcement de la sectorisation du réseau, amélioration de la réactivité dans les localisations et les réparations de fuites sur les canalisations, les branchements et au niveau des réservoirs, ...
- **les pertes de comptage** : recalibrage et renouvellement des compteurs, ...
- **les pertes clientèles** : renforcement de la lutte contre la fraude, réduction du nombre de compteurs non relevés, abaissement des délais de vérification des compteurs, ...



Relevé de compteur

## REDUCTION DES PERTES PHYSIQUES

### *Réduction des fuites au niveau des réservoirs*

Les 31 réservoirs composant le réseau de distribution du Grand Nancy sont équipés de capteurs d'alarmes de niveaux. Ces équipements permettent de gérer le remplissage des réservoirs et d'éviter toute perte d'eau par débordement ou tout manque d'eau.

Pour améliorer cette surveillance, les réservoirs feront l'objet d'un contrôle d'étanchéité en 2019.

### *Réduction des fuites sur le réseau d'eau potable*

Les fuites sur le réseau d'eau potable ne ressortent pas toujours au niveau du sol, elles sont dans ce cas qualifiées de fuites « invisibles » et nécessitent des moyens spécifiques pour être détectées.

La technique de recherche de fuites utilisée s'articule autour de 3 axes :

## LA SECTORISATION DES RESEAUX



La sectorisation des réseaux permet de déterminer les périmètres où les fuites sont à rechercher.

Le réseau du Grand Nancy est ainsi partagé en 62 secteurs. Un secteur supplémentaire a été créé en 2018. Cette sectorisation des réseaux, mise en place dans les années 80, s'est poursuivie en 2018 sur un réseau présentant encore des linéaires importants. L'analyse quotidienne des débits de nuits (correspondants pour l'essentiel à des volumes de fuites du fait de la faible consommation en eau) permet de déterminer ceux de ces secteurs qui nécessitent une recherche prioritaire.

En parallèle, une vérification de l'ensemble des compteurs de sectorisation a été engagée et s'est poursuivie en 2018 pour fiabiliser la mesure des volumes de fuites.

## LA PRELOCALISATION



*Prélocalisateur*

La prélocalisation permet de réduire les périmètres sur lesquels se situent les fuites recherchées.

L'étape de « prélocalisation » a été introduite en 2009. Elle consiste à installer des capteurs acoustiques espacés d'environ 200m qui enregistrent au cours de la nuit les bruits générés par les fuites et ainsi de mieux les localiser.

Elle permet d'augmenter le linéaire inspecté au cours d'une année et ainsi de réduire la durée de vie des fuites. Elle permet également de détecter les fuites de faible débit, peu bruyantes, l'enregistrement acoustique ayant

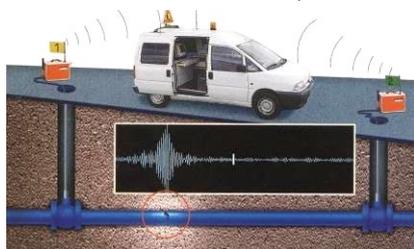
lieu la nuit, au moment où les bruits ambiants (circulation automobile) sont faibles et donc les conditions d'analyse optimales.

En 2019, 842 km de réseau d'eau potable ont ainsi été inspectés.



## LA LOCALISATION DES FUITES

*Corrélation acoustique*



La corrélation acoustique et l'écoute au sol constituent la dernière étape de recherche des fuites en permettant de localiser ces dernières avec une précision de l'ordre du mètre.

Le corrélateur acoustique permet de localiser précisément une fuite en interprétant « le bruit » émis par la fuite.

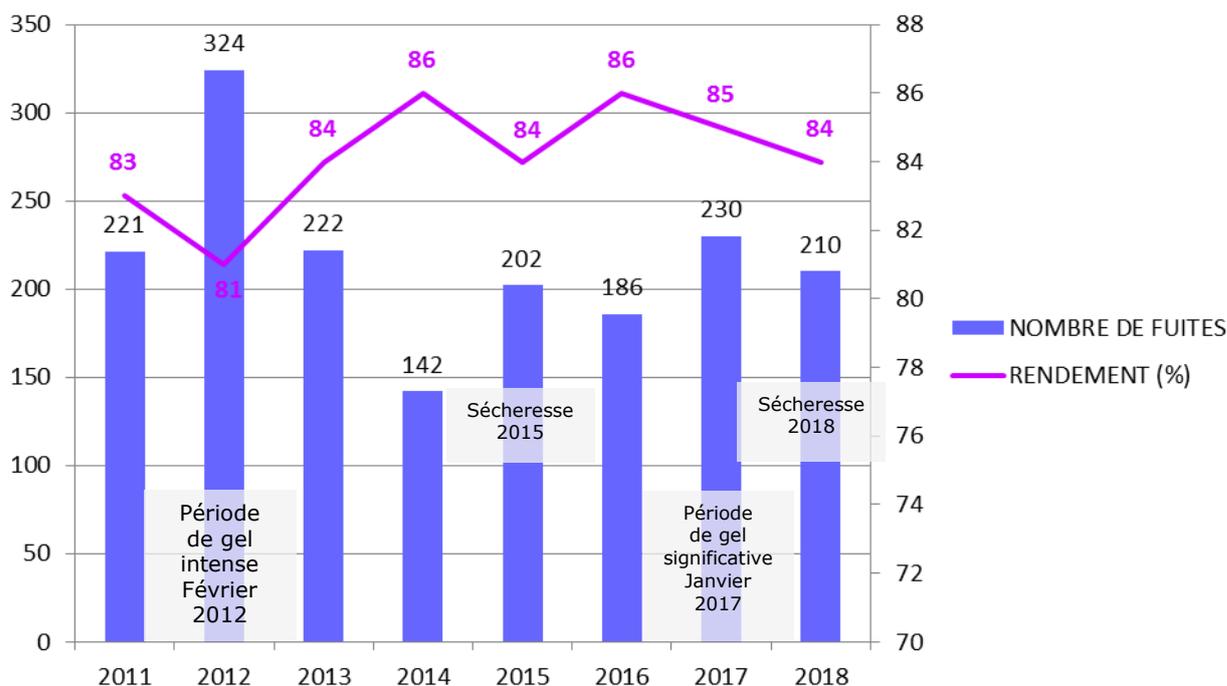
Une équipe du Grand Nancy dédiée à la corrélation acoustique intervient tout au long de l'année sur les réseaux d'eau du Grand Nancy.



*Ecoute au sol*

Des capteurs sont posés au contact des canalisations et un logiciel calcule la distance entre le capteur et la fuite.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE FUITES SUR LES CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET DU RENDEMENT DE RESEAU ENTRE 2011 ET 2018



### REDUCTION DES PERTES DE COMPTAGE

Afin de lutter contre le sous-comptage généré par les compteurs vieillissants et conformément à la réglementation en vigueur, le Grand Nancy remplace les compteurs âgés de 15 ans et plus.

Ce sont 2 566 compteurs qui ont été renouvelés en 2018

De plus lors de ces renouvellements, le choix du diamètre du compteur est analysé afin de l'adapter au mieux à la consommation. En effet, en cas de sur-calibrage d'un compteur les faibles consommations comme par exemple celles des chasses d'eau, sont mal comptabilisées.

### REDUCTION DES PERTES CLIENTELES

Pour la réduction des pertes clientèles, deux actions ont été appliquées en 2018 :

- la lutte contre les fraudes par le plombage des compteurs ;
- la mise en place d'une procédure pour les compteurs non vus depuis plus de 4 ans. Cette procédure, permettant également de limiter les fraudes, consiste notamment à pratiquer des relevés les samedis matin et à l'envoi de courrier de relance aux abonnées pour la prise de rendez-vous.

Pour compléter ces dispositions, le service mettra en place la fermeture systématique des branchements sans abonnement en 2019.

## 5- Les abonnés

### NOMBRE D'ABONNES

Au 31/12/2018, le Grand Nancy comptait 60 756 abonnés à l'eau et 60 124 à l'assainissement, répartis en 3 catégories suivant le mode de facturation :

#### Catégories d'abonnés au 31/12/2018

<b>Facturation Trimestrielle</b> (Gros consommateurs)	<b>344 clients</b>	consommant plus de 5000 m <sup>3</sup> / an, reçoivent une facture trimestrielle
<b>Facturation Semestrielle</b>	<b>42 066 clients</b>	reçoivent deux factures par an (l'une en fonction de la consommation relevée et l'autre établie selon une estimation)
<b>Facturation Mensualisée</b>	<b>18 643 clients</b>	reçoivent une facture par an, après 11 prélèvements mensuels

### TRAITEMENT DES DEMANDES

33 899 demandes d'abonnés ont été traitées en 2018 par les agents du Service Clientèle.

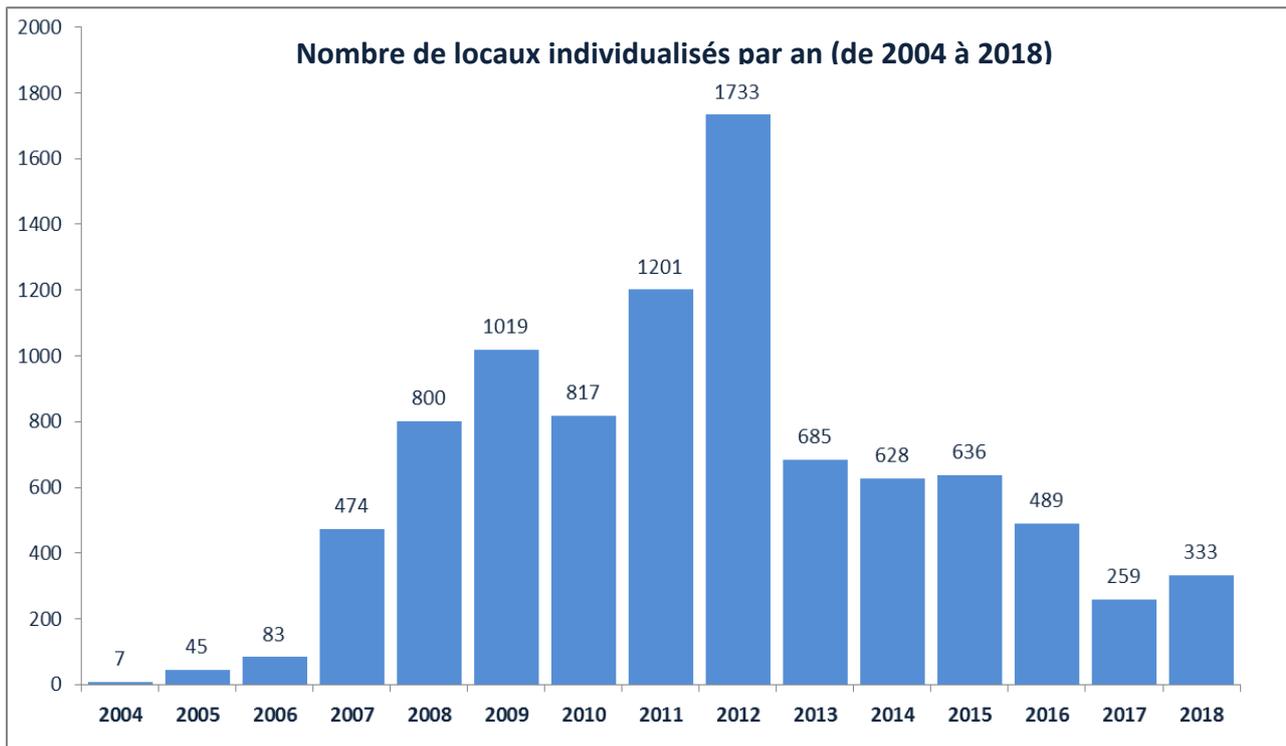
Cette activité est proche de celle enregistrée au cours de l'année 2017 et globalement stable depuis 2015.

Années	Appels téléphoniques	Visites	Courriers	Web	TOTAL
<b>2015</b>	<b>18 215</b>	<b>2 821</b>	<b>12 517</b>	<b>55</b>	<b>33 608</b>
<b>2016</b>	<b>17 710</b>	<b>3 165</b>	<b>12 944</b>	<b>50</b>	<b>33 869</b>
<b>2017</b>	<b>18 262</b>	<b>2 705</b>	<b>13 040</b>	<b>53</b>	<b>34 009</b>
<b>2018</b>	<b>17 860</b>	<b>2 654</b>	<b>13 200</b>	<b>185</b>	<b>33 899</b>

### L'INDIVIDUALISATION DES ABONNEMENTS

Conformément à l'article 93 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, à son décret d'application n°2003-408 du 6 mai 2003 et à la délibération du Conseil de Communauté du 9 juillet 2004, les propriétaires d'immeubles peuvent demander l'individualisation au niveau de chaque logement des contrats de fourniture d'eau.

	<b>2018</b>	<b>Total entre le 01/01/2004 au 31/12/2018</b>
Demandes d'individualisation d'abonnement pour appartements ou locaux	<b>333</b>	<b>9 209</b>



## REGLEMENTATION APPLIQUEE EN MATIERE DE DEGREVEMENTS

Des dégrèvements peuvent être accordés :

- En application du Règlement du Service des Eaux et de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (loi Warsmann) :
  - en cas de fuite enterrée dûment constatée par les services du Grand Nancy (article 28)
  - en cas de dysfonctionnement du compteur d'eau (article 20) mis en évidence par un jaugeage de ce dernier
  - en cas de fuites sur canalisations après compteur (à l'exclusion des fuites dues à des équipements ménagers, sanitaires ou de chauffage) pour les abonnements domestiques uniquement et si la consommation est deux fois supérieure à la consommation normale.
- A titre exceptionnel, après délibération du Bureau du Conseil, pour tout motif n'entrant pas dans le champ d'application des dégrèvements prévus par le Règlement de Service et la loi Warsmann.

Les 125 dégrèvements accordés au titre de l'année 2018 (contre 108 en 2017) se répartissent de la manière suivante :

- application du règlement de service et loi Warsmann : 117
- dégrèvements exceptionnels (eau sale, remise gracieuse) : 8

Ils représentent une réduction de 237 345,98 € TTC, dont 174 686,99 € sur les seules recettes d'eau et assainissement du Grand Nancy, et 62 658,99 € TTC pour les recettes des tiers figurant sur les factures d'eau (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Voies Navigables de France).

## **6- La qualité de l'eau**

Le contrôle réglementaire de la qualité des eaux est assuré par l'Agence Régionale de Santé de Lorraine (ARS) qui réalise des analyses tout au long de l'année. De son côté, le Grand Nancy assure également un contrôle régulier de la qualité des eaux, dit autocontrôle.

**2 085 prélèvements** ont été réalisés durant l'année 2018, donnant lieu à plus de **34 000 paramètres analysés tant dans le cadre du contrôle réglementaire que l'autocontrôle.**

Le rapport de l'ARS, qui établit la synthèse de ces analyses, est annexé au présent rapport.

### **LA REPARTITION DES PRELEVEMENTS EST LA SUIVANTE :**

#### **La ressource en eau**

- × Prise d'eau de la Moselle : **79** prélèvements, dont 24 réglementaires
- × Eau brute de la réserve : **75** prélèvements, dont 2 réglementaires

#### **La station de traitement d'eau potable**

- × A la sortie de l'usine Edouard Imbeaux, avant mise en distribution : **85 prélèvements dont 73** prélèvements réglementaires

#### **Le réseau de distribution (prélèvements au robinet des usagers)**

- × **689** prélèvements réglementaires (345 obligatoires et 344 volontaires)
- × **1 157** prélèvements d'autocontrôle, dont 272 effectués par le laboratoire agréé Eurofins IPL Est et 885 effectués par les agents du Grand Nancy

### **CONTRÔLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE (TAUX DE CONFORMITE DES PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES)**

#### **PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

La qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

Ces germes dits "témoins de contamination fécale" sont faciles à mettre en évidence (leur présence révèle un risque d'apparition de troubles gastro-intestinaux).

La qualité bactériologique de l'eau distribuée par une unité de distribution est appréciée à partir du pourcentage d'analyses non

conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées sur une période donnée.

**Tout comme en 2017, il n'a pas été observé d'analyse non conforme sur le territoire du Grand Nancy en 2018, ce qui maintient donc le taux de conformité des prélèvements à 100 % en sortie de l'usine de production et sur le réseau de distribution.**

## PARAMETRES PHYSICOCHIMIQUES

PARAMETRES	Unité	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Référence de qualité
pH		7,97		6,5 – 9
conductivité	µS/cm	406,22		200 - 1100
dureté	degré français	14,75		
nitrates	mg/l NO3	4,33	50	
fluorures	µg/l	0,08	1,50	
pesticides (atrazine et autres)	µg/l	0	0,10 (sur chaque molécule)	
trihalométhanés 4 (THM)	µg/l	28,24	100	

**L'eau est à l'équilibre calco-carbonique**

### DEFINITIONS DE CES PARAMETRES

**ph** : mesure l'acidité ou la basicité d'une eau. Une eau est dite neutre à pH 7. Des eaux ayant des pH inférieurs à 7 sont dites acides et des pH supérieurs à 7 sont dites basiques.

**Conductivité** : reflète la concentration d'ensemble des minéraux dissous. La minéralisation de l'eau peut entraîner selon les cas un goût salé (variable selon la nature des sels présents), une accélération de la corrosion et des dépôts dans les tuyauteries.

**Dureté** : ou Titre Hydrotimétrique (TH) correspond essentiellement à la présence des sels de calcium et de magnésium.  
 Une eau est très douce pour :  
 $0^{\circ}\text{F} < \text{TH} < 6^{\circ}\text{F}$   
 Une eau est douce pour :  
 $6^{\circ}\text{F} < \text{TH} < 15^{\circ}\text{F}$   
 Une eau est moyennement dure pour  
 $15^{\circ}\text{F} < \text{TH} < 30^{\circ}\text{F}$   
 Une eau est dure pour :  
 $\text{TH} > 30^{\circ}\text{F}$

et les personnes atteintes de troubles cardiaques, vasculaires et rénaux qui doivent suivre un régime hyposodé.

**Nitrates** : peuvent provenir de rejets d'eaux usées domestiques, d'excès d'apport azotés aux cultures (y compris des déjections animales), des rejets industriels.

Du point de vue de la santé publique, il peut être admis la consommation d'une eau ayant une teneur en nitrates entre 50 et 100 mg/l, sauf pour les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois. Au-delà de 100 mg/l, l'eau ne doit plus être consommée

**Fluorures** : élément qui, à faible dose, à un effet bénéfique sur l'organisme en prévenant notamment les caries dentaires mais qui, à forte dose, à un effet néfaste sur les dents (fluorose dentaire).

**Pesticides** : les pesticides sont analysés régulièrement sur l'eau brute et en sortie d'usines de traitement d'eau potable. La norme de potabilité fixée à 0,10 µg/l par substance et à 0,50 µg/l en moyenne des substances mesurées.

**THM** : les Trihalométhanes (THM) sont des composés secondaires formés lors de la chloration de l'eau par combinaison du chlore avec les matières organiques naturellement présentes dans les ressources. Ils sont généralement responsables des problèmes d'odeur et de saveur.

La limite de qualité fixée à 100 µg/l pour la somme des 4 composés principalement trouvés dans l'eau (chloroforme, dibromochlorométhane, bromoforme et bromodi chlorométhane)

#### **Equilibre calco-carbonique :**

les teneurs en calcium, CO<sub>2</sub> libre, bicarbonates et carbonates dans l'eau sont telles que la mise en contact avec du calcaire, ne modifie pas les caractéristiques de celle-ci.

## **CONTRÔLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE (TAUX DE CONFORMITE DES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES)**

La qualité physico-chimique de l'eau distribuée par une unité de distribution est appréciée à partir du pourcentage d'analyses non conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées sur une période donnée.

**En 2018, deux analyses ont été non-conformes aux limites de qualité pour le paramètre bromate en sortie de l'usine de traitement Edouard Imbeaux sans toutefois présenter de risque pour la santé des consommateurs.** Ces analyses ont été effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire le 2 août 2018 et le 9 août 2018. Elles présentent respectivement des concentrations de 11 et 12 µg/l pour une limite à 10 µg/l.

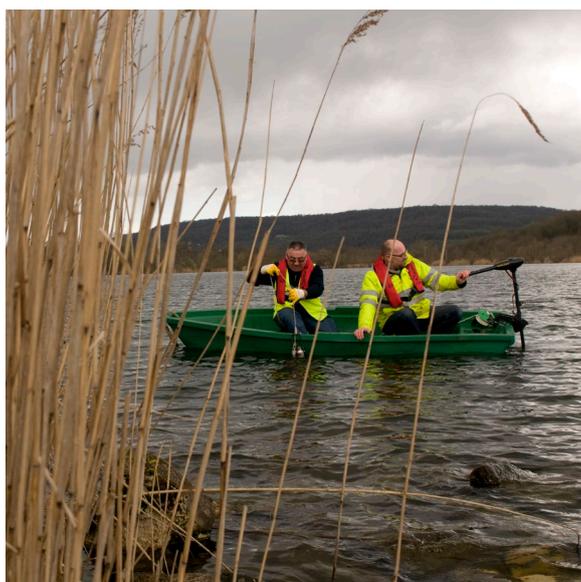
Les mesures correctives ont immédiatement été mises en place ainsi qu'un suivi renforcé de ce paramètre en sortie de l'usine de traitement et sur le réseau de distribution pendant la période estivale.

**Les autres paramètres sont conformes aux exigences de qualité physico-chimiques fixées par le code de la santé publique.**

**Pour l'année 2018, le taux de conformité des prélèvements est de 97,3 % en sortie de l'usine de production et de 100 % sur le réseau de distribution.**

**En conclusion, le rapport de l'Agence Régionale de Santé indique que :**

- **pour la microbiologie, l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité**
- **pour la chimie, l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité**



## C- LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

### 1- Contexte réglementaire

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services de lutte contre l'incendie.

Avant le 1er juillet 2016, la DECI relevait du pouvoir de police des maires. Le Grand Nancy contribuait indirectement à la lutte contre l'incendie en mettant à disposition son réseau public d'eau potable, dès lors qu'il répondait aux exigences techniques (nombre et localisation des poteaux d'incendie, débit et pression) fixées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en vertu des articles L.5217-2 et L.5217-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la métropole du Grand Nancy et son Président exercent de plein droit le pouvoir de police administrative spéciale de la DECI.

Parallèlement à cette évolution, la réglementation liée à la lutte contre l'incendie a elle aussi changé. Un référentiel national a été adopté en 2016, et a été traduit par le Préfet de Meurthe et Moselle dans le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) qui a été acté par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017. Ce règlement a fait l'objet d'une mise à jour en date du 28 décembre 2018.

Ce règlement précise notamment que :

- la police administrative spéciale de la DECI consiste à fixer par arrêté la DECI métropolitaine et à faire procéder aux contrôles techniques ;
- le service public de DECI assure la gestion matérielle de la DECI. Il porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement, l'organisation des contrôles techniques... des Point d'Eau Incendie (PEI) que sont les poteaux et bouches d'incendie ainsi que les points d'eau naturels (canal, rivière...) et artificiels (bâche, citerne...).

### 2- Les points d'eau incendie

Pour assurer la défense extérieure contre l'incendie, les points d'eau nécessaires à l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours sont dénommés « **Points d'Eau Incendie** » (**PEI**). Les PEI sont constitués d'ouvrages publics ou privés utilisables en permanence par les services d'incendie et de secours. Outre les bouches et poteaux d'incendie normalisés, peuvent être retenus à ce titre les points d'eau naturels ou artificiels et d'autres prises d'eau.

## REPARTITION DES PEI PAR TYPE ET PAR COMMUNE

COMMUNE	POTEAU D'INCENDIE		BOUCHE D'INCENDIE		POINT D'EAU ARTIFICIEL		POINT D'EAU NATUREL	
	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE
ART-SUR-MEURTHE	36	2				1	1	
DOMMARTÉMONT	23		1					
ESSEY LES NANCY	92	27	4			5		
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	60	8				2		
HEILLECOURT	104	10				2		
HOUEMONT	50	13						
JARVILLE-LA-MALGRANGE	98	14	1				2	
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	110	14	1			1	4	
LAXOU	134	47	1			1		
LUDRES	169	39	3		3	2	1	
MALZEVILLE	109	13	3					
MAXEVILLE	125	23	6			2	2	
MESSEIN (ZAC DU BREUIL)	4						1	
NANCY	726	92	36	2		1	10	
PULNOY	69	3	3					
SAINT-MAX	84	7	4					
SAULXURES-LES-NANCY	72	2						
SEICHAMPS	79		1					
TOMBLAINE	90	12	5		1	3	1	
VANDOEUVRE-LES-NANCY	237	94	4	1				
VILLERS-LES-NANCY	175	19	4					1
<b>TOTAL</b>	<b>2 646</b>	<b>439</b>	<b>77</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>1</b>
	<b>3 221</b>							

### 3- Les actions du service public de la DECI

Au titre du pouvoir de police administrative spéciale de la DECI et par application du RDDECI, les actions menées par le Grand Nancy en 2018 sont les suivantes :

- **Prise, le 19 juillet 2018, d'un arrêté métropolitain** qui fixe, de manière adaptée, le nombre, le type, les caractéristiques des PEI nécessaires à l'alimentation en eau des services d'incendie et de secours. Il définit également la périodicité du contrôle technique de ces PEI.
- Lancement d'une campagne de fiabilisation des coordonnées GPS de localisation des PEI publics et privés afin :
  - de garantir l'efficacité des moyens de secours du SDIS en cas d'incendie ;
  - de fiabiliser les cartes de couverture de la DECI qui sont établies par le SDIS. Ces cartes classent par secteur géographique la DECI en 3 niveaux : conforme, réduite, ou insuffisante ;
  - de servir de support lors de l'émission des avis sur les permis de construire ;
  - de programmer et de prioriser les travaux afin de fiabiliser la couverture incendie sur certains secteurs du Grand Nancy.

**En 2018, cette campagne a permis de relever à l'aide d'un GPS de précision les coordonnées de tous les PEI publics soit 2 749 ainsi que celles de 339 PEI privés. Elle se poursuivra en 2019 afin de terminer la localisation de l'ensemble des PEI privés.**

- Contrôle périodique des PEI publics qui comprend une vérification fonctionnelle et technique ainsi que des mesures des débits et pressions pour les PEI sous pression. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SDIS s'est désengagé de cette mission. Aussi, et conformément aux dispositions du règlement départemental, la périodicité de contrôle a été portée de 3 à 5 ans après validation de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, le 11 juin 2018. Afin de ne pas dégrader le suivi des PEI suite à cette mesure, de nouvelles tournées ont été définies ; elles prévoient la réalisation d'un contrôle partiel annuel pour chacun des 62 sous-réseaux du Grand Nancy. Cette périodicité est cependant réduite à 3 ans pour les poteaux d'incendie et bouches d'incendie publics dont le débit sous un bar est inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h ainsi que pour les points d'eau naturels et artificiels. **En 2018, 930 PEI publics ont fait l'objet d'un contrôle périodique.**
- Suivi des Points d'Eau Naturels et Artificiels publics utilisés pour la DECI jusqu'alors sous la responsabilité des maires. Un examen exhaustif a été mené conjointement avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle à la suite duquel un programme de mise en conformité a été établi. Les aménagements requis consistent en l'installation de panneaux de signalisation et la sécurisation des accès des points d'eau artificiels. **En 2018, les travaux ont été réceptionnés pour 19 points d'eau naturels et artificiels.** En 2019, la mise en conformité des 3 points restants sera finalisée.



#### Signalisation de point d'eau naturel et artificiel

- Vérification que le contrôle des PEI privés est bien effectué par leurs propriétaires tous les trois ans. Cette mission a débuté par l'élaboration d'un fichier clientèle répertoriant les coordonnées des responsables d'établissement à qui seront adressées les demandes de transmission des comptes-rendus des contrôles périodiques. En 2018, les coordonnées de 160 sites ont pu ainsi être recueillies. A l'occasion de cette première sollicitation du service public de la DECI, une rencontre sur place est systématiquement proposée afin d'expliquer les évolutions réglementaires, leurs obligations et d'effectuer le relevé GPS des PEI du site. **68 visites ont ainsi été effectuées et ont permis de recueillir les comptes-rendus des contrôles périodiques de 260 PEI privés.**
- Maintenance curative et préventive des PEI publics.

## INTERVENTIONS DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE SUR LES PEI PUBLICS

COMMUNE	Nombre de PEI créé (hors zone d'aménagement)	Nombre de PEI supprimé	Nombre de PEI accidenté	Nombre de PEI renouvelé	Nombre de PEI déplacé	Nombre d'intervention de maintenance curative	Nombre de mise en peinture des poteaux d'incendie	Nombre d'intervention diverse (ex: pose de bouchons)
ART SUR MEURTHE				2	1			16
DOMMARTEMONT								5
ESSEY LES NANCY							8	90
FLEVILLE				2	1	2	10	42
HEILLECOURT	1			1				31
HOUEMONT						2	4	19
JARVILLE				1		4	1	97
MALZEVILLE			1	4	2	2	10	115
MAXEVILLE		1		6	1	1	12	197
MESSEIN								4
NANCY		1		6		9	144	487
LANEUVEVILLE DEVANT NANCY				3		1	1	46
LAXOU				5		3	17	85
LUDRES				2	1	2	2	78
PULNOY			1	3	1		1	40
SAINT MAX				5	1	1	4	47
SAULXURES LES NANCY				2		2	2	65
SEICHAMPS							2	38
TOMBLAINE				3				68
VANDEUVRE LES NANCY			2	8	2	3	37	197
VILLERS LES NANCY		1		5	2	2	28	152
TOTAL	1	3	4	58	12	34	283	1919

Émission de préconisations sur la DECI lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette mission a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2018. **Au total, 89 autorisations d'urbanisme ont ainsi fait l'objet d'un avis du Grand Nancy en 2018.**

### 4- Conformité de la couverture incendie

Le RDDECI a modifié les règles d'évaluation des quantités d'eau nécessaires pour éteindre un incendie. L'évaluation des besoins en eau est à présent basée sur une différenciation des risques à couvrir :

- Risque courant faible ;
- Risque courant ordinaire ;
- Risque courant important ;
- Risque particuliers.

La distance requise entre le PEI et le risque à couvrir a également été modifiée par le RDDECI.

La conformité des PEI publics a ainsi été évaluée au regard de ces nouvelles règles.

Sur les 2749 publics, 25 PEI ont été identifiés comme non conformes car ne permettant pas de fournir les besoins en eau au vu du risque à couvrir. Les travaux de mise en conformité ont pu être menés pour 2 d'entre eux.

**Fin 2018, le taux de conformité des PEI publics s'élève à 99%.**

### 5- Budget alloué

Le montant des dépenses consacrées par le Grand Nancy au titre de la DECI s'élève en 2018 à 409 980 € HT et se décompose de la façon suivante :

- Frais de personnel : 165 780 €
- Matériel et véhicules : 89 000 €

Travaux d'entretien, de renouvellement et de création : 155 200 €.

L'évolution des frais de personnel s'explique par l'affectation d'un technicien supplémentaire sur l'activité relative à la DECI afin de faire face à l'augmentation des missions liées à nos nouvelles obligations réglementaires.

## II-2 LES INVESTISSEMENTS

### A- LES TRAVAUX SUR LE RESEAU

Les travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable ont porté sur **4 329 m de canalisation**, ce qui représente 0,44 % du linéaire total pour un coût de 2 750 140 € HT.

#### TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE PAR COMMUNE EN 2018

Commune	Rue	Diam.	Long. (m)	Montant (€ HT)	Rep. de prise	Branch. Neuf	PI	
ESSEY	CHEMIN DES CALMES	60m	82	46 103 €		3u	1	
		100m	4					
	RUE DU BAS CHÂTEAU	150m	277	116 711 €				
		100m	3					
	RUE GILBERT MONNE	225 PEHD	53	41 468 €		1u		
FLEVILLE	STABILISATION DES AQUEDUCS D'EAU BRUTE		175	350 000 €				
HEILLECOURT/HOUEMONT	AVENUE DES ERABLES	250m	245	158 000 €	0u	0u	1	
JARVILLE LA MALGRANGE	RUE GALLIENI	150m	210	112 011 €	11u			
MALZEVILLE	CARREFOUR ORME/DRIANT/EGLISE	150m	28	23 099 €	4u			
MAXEVILLE	RUE DE LORRAINE	100m	145	67 723 €	21u		1	
NANCY	RUE DE L'ILE DE CORSE	150m	28	184 717 €	8u		2	
		100m	4	160 195 €	3u			
	RUE DU SERGENT BLANDAN	RUE SAINT DIZIER (de salpêtrière à Charles III)	300m	131	113 176 €	7u		
		300m	394	282 516 €	21u	2u	1	
		200m	6					
		150m	19					
	100m	8						
	RUE DE VERDUN	100m	544	134 111 €				
		150m	192	128 213 €	2u	0u	1	
		100m	31					
		RUE MARCEL BROT- réha peinture polyuréthane	300 Fte	130	60 626 €			
	RUES BICHAT/BLEICHER/CARREFOUR ALBIN HALLER	100m	14	11 702 €				
		100m	13					
SEICHAMPS	RUE DUE PUIITS LOSET	100m	212	95 778 €	10u			
TOMBLAINE	ROND POINT GALILEE	100m	7	27 538 €	1u	9u	1	
		50 PEHD	35					
	RUE DE LANDERNEAU	50 PEHD	59	62 602 €	4u	9u	1	
		60m	120					
	RUE DE LA LIBERTE	100m	96	31 264 €	8u			
AVENUE NELSON MANDELA	100m	27	45 338 €		1u	1		
	63m	132						
VANDOEUVRE	RUE CARNOT-EUGENIE BERGE	400m	204	233 520 €	8u	2u	1	
		150m	170					
	PLACE DE LA REPUBLIQUE	150m	135	75 366 €	11u		0	
	RUE DES GLAIEULS	150m	163	88 765 €	16u	3u	1	
	RUE GAMBETTA	150m	233	99 598 €	40u	1u	2	
<b>TOTAL</b>			<b>4 329</b>	<b>2 750 140 €</b>	<b>175</b>	<b>31</b>	<b>14</b>	

### B- LA PROGRAMMATION ET LES TRAVAUX

Le Grand Nancy a élaboré en 2009 son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Il s'agit d'une programmation pluriannuelle de travaux fixant des priorités d'interventions.

L'objectif est de garantir à la population une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante tant pour ses besoins actuels que ses besoins futurs.

Les opérations de travaux sont hiérarchisées en fonction de différents critères techniques et financiers et sont réalisés dans le cadre de la programmation budgétaire.

**Les principaux projets en cours sont :**

<p><b>La maîtrise et la gestion de la ressource d'eau brute</b></p>	<p><b>La création d'une prise d'eau dans la rivière Meurthe.</b></p> <p>L'objectif est de sécuriser l'alimentation en eau de l'agglomération nancéienne. Cette nouvelle ressource sera utilisée conjointement avec celle de la Moselle et pourra la suppléer totalement en cas de débit d'étiage trop faible ou de pollution de la Moselle. <a href="#">Les études pré-opérationnelles (topographie, géotechnique, dossiers réglementaires seront réalisés en 2018 et 2019. Le démarrage des premiers travaux est envisagé pour 2020 ou 2021.</a></p>
<p><b>La gestion de l'eau potable et sa distribution</b></p>	<p><b>La création d'un nouveau réservoir d'une capacité de 30 000 m<sup>3</sup> en tête de réseau,</b> au niveau du Parc Richard Pouille à Vandœuvre-lès-Nancy.</p> <p><a href="#">L'objectif est de sécuriser l'alimentation générale du réseau de distribution de l'ensemble de l'agglomération nancéienne</a> : le Grand Nancy bénéficiera ainsi d'une réserve de 12h00 de consommation au lieu des 3h00 aujourd'hui disponibles à certains moments de la journée. Cette réserve supplémentaire permettra de mieux faire face aux arrêts accidentels ou autre dysfonctionnement de la production ou de mieux répondre à des appels exceptionnels sur le réseau de distribution (rupture de canalisation maîtresse).</p> <p>Les travaux ont été achevés fin 2018 et la mise en service est en cours.</p> <p><b>La création d'un réservoir de distribution d'une capacité de 5 000 m<sup>3</sup> desservant l'ouest de l'agglomération.</b></p> <p><a href="#">L'objectif est de renforcer et sécuriser la distribution de l'ouest de l'agglomération</a> : ce nouvel ouvrage va permettre de disposer d'une réserve de 12h00 de consommation, avec un volume d'eau équivalent à la consommation journalière de 40 000 habitants.</p> <p>Les études se poursuivent mais le projet est pour le moment affecté par un problème de maîtrise foncière.</p>



## **C- LE DIAGNOSTIC DES OUVRAGES EAU POTABLE**

### **LES RESERVOIRS D'EAU POTABLE**

Afin d'avoir une vision de l'état du Génie Civil des réservoirs et de programmer d'éventuels travaux de réfection le GRAND NANCY a confié fin 2017 à un bureau d'études spécialisé une mission de diagnostic de son parc de réservoirs.

Le bureau d'études a procédé en 2018, à l'occasion du nettoyage annuel des compartiments des réservoirs, à une inspection visuelle des ouvrages.

25 réservoirs ont ainsi été entièrement visités et ont fait l'objet de rapports de visite dans lesquels ont été classifiés selon une grille normalisée les principaux défauts observés.

Les compartiments qui présentent les défauts les plus importants feront l'objet en 2019 d'un programme d'investigations complémentaires permettant de mieux caractériser les défauts et de définir la nature des travaux permettant d'y remédier.

### **LE BARRAGE DE MEREVILLE**

Le barrage de Méréville sur la Moselle est un ouvrage clé pour le maintien du plan d'eau en amont de celui-ci à un niveau optimal et ainsi garantir le prélèvement d'eau brute à destination de l'usine de traitement de Vandoeuvre.

Le Grand Nancy a externalisé une mission de maîtrise d'œuvre en vue d'établir un programme de travaux à réaliser dans les années à venir visant à garantir la pérennité de l'ouvrage.

## **III-LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

### **III-1 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

#### **A- LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Le réseau d'assainissement est constitué de 1 399 km de collecteurs de diamètre de 200 à 2 500 mm, dont environ 40 % de type unitaire.

Il comprend également :

- 97 ouvrages de rétention dont 25 bassins enterrés,
- 89 déversoirs d'orage,
- 35 000 regards,
- 20 000 bouches avaloirs,
- et 37 stations de refoulement ou postes de relevage.

La gestion de ce réseau est assurée par 114 agents métropolitains. L'objectif est d'assurer dans des conditions satisfaisantes, l'évacuation des eaux usées et pluviales et de limiter les rejets directs d'eaux polluées dans le milieu naturel.

Les missions principales sont les suivantes :

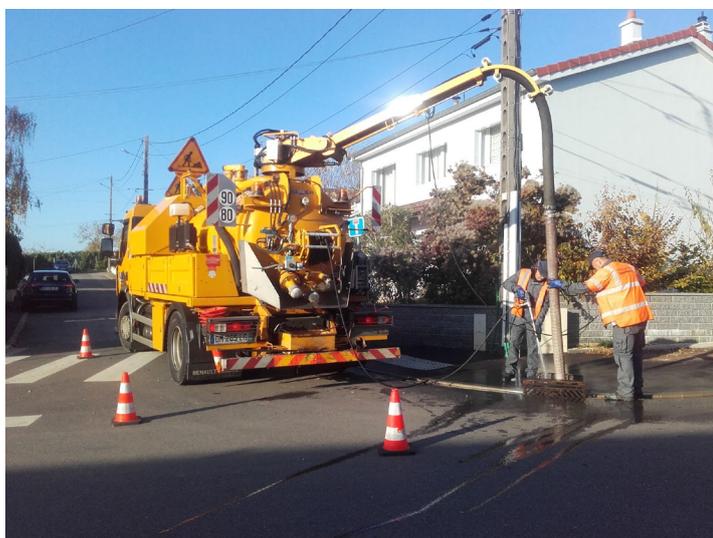
- entretien de plus de 200 km de réseaux visitables et des bassins de rétention enterrés par des égoutiers de fond,
- gestion de l'ensemble des collecteurs non visitables (environ 1 185 km) et des bouches avaloirs par les équipes d'hydrocurage,
- gestion des installations de pompage, des déversoirs d'orage et de régulation des bassins d'orage,
- inspections vidéo des collecteurs non visitables,
- surveillance et télégestion à distance des installations des stations de relevage d'assainissement, des bassins de rétention et des déversoirs d'orage entrant dans le cadre de l'autosurveillance du système d'assainissement 24h sur 24h, 365 jours par an,
- établissement des autorisations de déversement dans le réseau d'assainissement des effluents non domestiques,
- astreinte de nuit et de week-end assurée par une équipe de 17 personnes (eau potable et assainissement),
- contrôle de l'assainissement non collectif,
- maîtrise d'œuvre des investissements,
- suivi du contrat d'exploitation de la station d'épuration.

## LINEAIRE DE CONDUITES PAR COMMUNES ET PAR TYPES DE RESEAU AU 31 DECEMBRE 2018

COMMUNES	EAUX PLUVIALES (Km)	EAUX USEES (km)	UNITAIRE (km)	TOTAL (km)
ART-SUR-MEURTHE	8,94	13,79	0,95	23,68
DOMMARTEMONT	0,58	0,79	5,81	7,18
ESSEY LES NANCY	29,39	20,17	20,47	70,03
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	21,44	24,76	2,25	48,46
HEILLECOURT	37,06	34,11	6,30	77,47
HOUEMONT	15,98	11,41	7,19	34,58
JARVILLE LA MALGRANGE	7,97	10,00	22,24	40,22
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	21,79	24,34	26,11	72,24
LAXOU	19,16	10,19	30,78	60,14
LUDRES	32,92	31,20	25,42	89,54
MALZEVILLE	14,03	7,90	23,95	45,89
MAXEVILLE	20,60	17,41	20,18	58,19
NANCY	35,10	19,96	195,95	251,01
PULNOY	24,12	20,79	4,28	49,20
SAINT MAX	7,75	7,36	21,75	36,86
SAULXURES-LES-NANCY	28,63	24,11	3,21	55,95
SEICHAMPS	26,44	25,01	3,10	54,55
TOMBLAINE	31,51	24,04	18,59	74,14
VANDOEUVRE LES NANCY	38,84	27,03	83,07	148,94
VILLERS LES NANCY	41,04	24,05	36,48	101,57
<b>TOTAL (km)</b>	<b>463,29</b>	<b>378,44</b>	<b>558,09</b>	<b>1399,83</b>

En 2018, il a été procédé :

- au curage d'environ 44 km de réseau et au nettoyage de 15 903 bouches avaloirs, pour un volume de sables évacués de 1 077 m<sup>3</sup>,



Hydrocureur

- à la visite de contrôle et d'entretien d'environ 65 km de collecteurs visitables, pour 361 m<sup>3</sup> de sables évacués,
- à 764 interventions sur le réseau assainissement, dont 556 enquêtes,
- à 460 interventions de maçonnerie pour sceller les tampons et grilles avaloirs,
- au nettoyage de 7 bassins de rétention enterrés,
- à l'inspection télévisée d'environ 10 km de collecteurs non visitables et 383 branchements particuliers pour un linéaire cumulé de 1 093 m,
- à 2 306 interventions de maintenance curative et préventive sur les 1 721 équipements hydrauliques, électromécaniques, automatismes et bâtiments nécessaires au fonctionnement des bassins de rétention, déversoirs d'orage et postes de relevage,
- à 354 interventions sur les 220 capteurs installés sur le réseau d'assainissement.

## B- LES BRANCHEMENTS

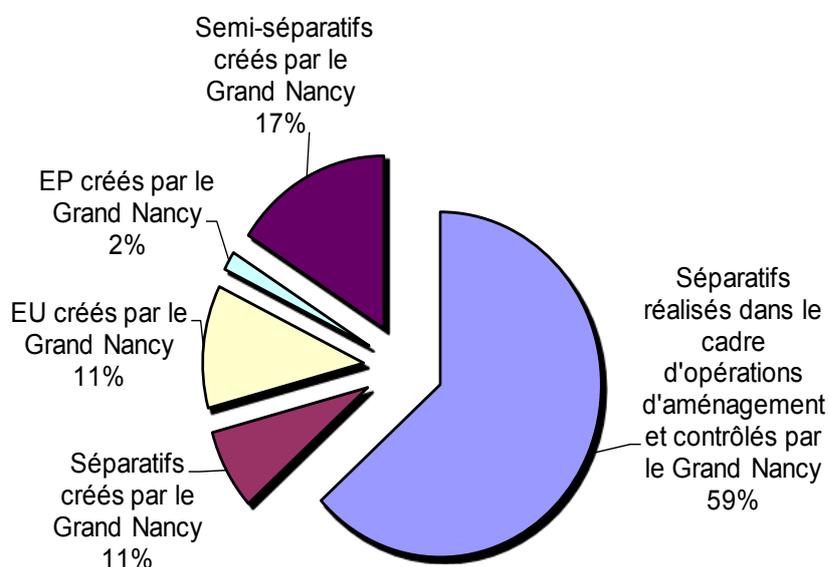
En 2018, 226 branchements neufs d'assainissement ont été mis en service sur le territoire métropolitain. Ils permettent de collecter les eaux usées des constructions neuves conformément au règlement de service, mais également les eaux pluviales quand la gestion à la parcelle de ces dernières n'est pas réalisable.

Parmi ces nouveaux branchements :

- 143 ont été créés dans le cadre d'opérations d'aménagement et ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par le Grand Nancy avant leur mise en service ;
- 83 branchements ont été réalisés par les services du Grand Nancy via un marché de travaux pour un montant de 248 780 € HT.

### NATURE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT MIS EN SERVICE

Type de branchements mis en service	Branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement et contrôlés par le Grand Nancy	Branchements créés par le Grand Nancy				Total
	Séparatifs	Séparatifs	EU	EP	Semi-séparatifs	
Nombre	143	17	26	4	36	226



## REPARTITION DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT MIS EN SERVICE PAR COMMUNE

COMMUNES	Nombre de branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagements et contrôlés par le Grand Nancy	Nombre de branchements créés par le Grand Nancy
ART SUR MEURTHE	14	1
DOMMARTEMONT	-	-
ESSEY	-	6
FLEVILLE	1	2
HEILLECOURT	-	3
HOUEMONT	-	1
JARVILLE	-	1
LANEUVEVILLE	2	1
LAXOU	16	10
LUDRES	2	6
MALZEVILLE	4	3
MAXEVILLE	-	7
MESSEIN (ZAC du Breuil )	-	-
NANCY	33	24
PULNOY	7	2
SAINT MAX	1	-
SAULXURES	2	1
SEICHAMPS	33	2
TOMBLAINE	24	1
VANDOEUVRE	-	5
VILLERS	4	7
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>83</b>
	<b>226</b>	

## C- L'EPURATION

**La station d'épuration de Maxéville**, mise en service en 1971, a une capacité de 500 000 équivalents-habitants (400 000 pour la filière urbaine et 100 000 pour la filière industrielle).

Cette station est exploitée par la société VEOLIA EAU dans le cadre d'un marché public de prestations de services jusqu'au 30 juin 2019. Elle traite les eaux usées des 20 communes de la Métropole ainsi que celles des communes de Champigneulle, Frouard et Pompey (SEA du Bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle).

32 337 914 m<sup>3</sup> ont été traités en 2018 (soit en moyenne 88 597 m<sup>3</sup> par jour) dont 968 500 m<sup>3</sup> en provenance de la Brasserie de Champigneulle et 1 113 700 m<sup>3</sup> en provenance des trois communes du SEA du Bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle.

A leur arrivée, les eaux usées sont relevées par des vis sans fin (vis d'Archimède) et débarrassées de leurs gros déchets, sables et graisses, puis des matières en suspension dans des décanteurs lamellaires. Ensuite, la pollution dissoute est éliminée par des bactéries qui se développent dans de vastes bassins anaérobies équipés de cellules aérées. Ces bactéries forment des boues qui se déposent dans des clarificateurs et sont ainsi séparées de l'eau. Cette eau épurée subit une déphosphatation physico-chimique et peut être rejetée à la rivière, sans danger pour l'environnement.

La pollution des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration, est mesurée par plusieurs paramètres qui sont :

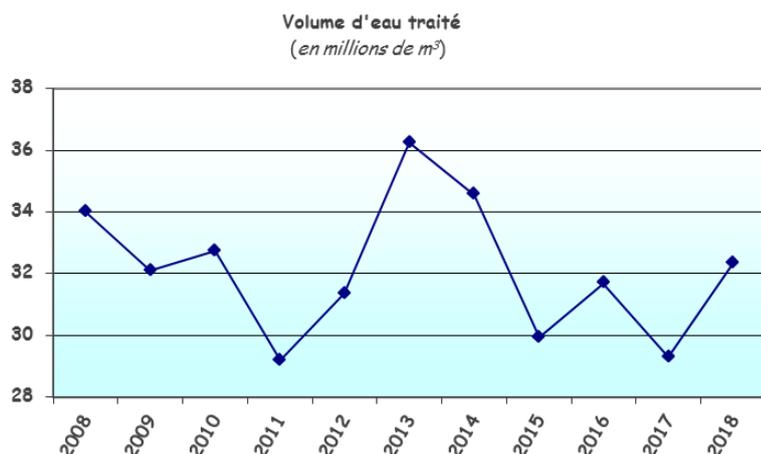
- les matières en suspension (**MES**) représentant la part non soluble et directement décantable,
- la **DBO5** (Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours) représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour qu'ils puissent dégrader les matières en solution,
- la **DCO** (Demande Chimique en Oxygène) représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour dégrader les matières en solution biodégradables mais aussi non biodégradables,
- l'azote global ou total (**NGL**) représente toutes les formes de l'azote contenues dans les eaux usées (azote organique,  $\text{NH}_4^+$ ,  $\text{NO}_2^-$  et  $\text{NO}_3^-$ ),
- le phosphore total (**Pt**) représente les composés contenant du phosphore (matières organiques, polyphosphates, ...).



Step de Maxéville

## VOLUMES ANNUELS EPURES

Volume d'eau traité (en m <sup>3</sup> )	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Industriel	570 175	567 603	656 987	669 699	762 756	953 176	1 049 664	926 611	948 013	953 702	968 474
Urbain	33 448 578	31 532 655	32 080 433	28 515 765	30 591 986	35 288 502	33 516 072	29 010 209	30 736 181	28 344 014	31 369 440
<b>Total</b>	<b>34 018 753</b>	<b>32 100 258</b>	<b>32 737 420</b>	<b>29 185 464</b>	<b>31 354 742</b>	<b>36 241 678</b>	<b>34 565 736</b>	<b>29 936 820</b>	<b>31 684 194</b>	<b>29 297 716</b>	<b>32 337 914</b>
Evolution	-7,33%	-5,64%	1,98%	-10,85%	7,43%	15,59%	-4,62%	-13,39%	5,84%	-7,53%	10,38%



La pluviométrie exceptionnelle du premier trimestre a conduit à une augmentation du volume annuel entrant sur la station de 10,4 % par rapport à 2017.

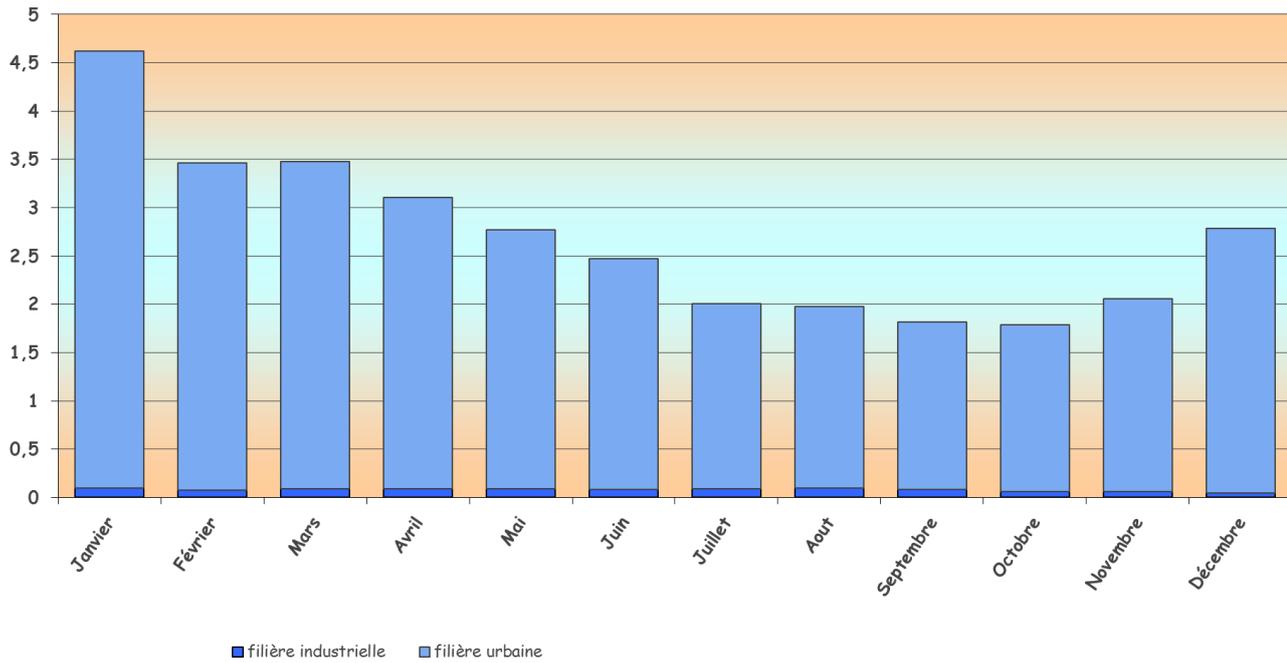
Le volume des effluents issus du SEA du Bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle a augmenté de façon notable en 2018 (+ 17,2 % par rapport à 2017).

Le volume des effluents provenant de la Brasserie de Champigneulle est demeuré globalement stable en 2018 par rapport à celui de l'année précédente (+ 1,5 %). Il est néanmoins en baisse sur les deux derniers mois de l'année 2018.

## VOLUMES MENSUELS EPURES

MOIS	2017 (en m <sup>3</sup> )			2018 (en m <sup>3</sup> )			% 2017/2018
	Urbain	Industriel (Brasserie de Champigneulle)	Total	Urbain	Industriel (Brasserie de Champigneulle)	Total	
Janvier	2 167 574	62 402	2 229 976	4 524 525	95 165	4 619 690	107,16%
Février	2 526 436	61 399	2 587 835	3 384 911	74 930	3 459 841	33,70%
Mars	3 289 397	86 872	3 376 269	3 389 847	89 488	3 479 335	3,05%
Avril	1 938 759	84 357	2 023 116	3 017 682	87 826	3 105 508	53,50%
Mai	1 965 748	91 601	2 057 349	2 681 905	89 215	2 771 120	34,69%
Juin	1 877 910	101 005	1 978 915	2 387 543	86 801	2 474 344	25,04%
Juillet	2 067 845	91 528	2 159 373	1 914 950	88 140	2 003 090	-7,24%
Aout	1 908 456	69 367	1 977 823	1 880 410	98 908	1 979 318	0,08%
Septembre	2 127 971	78 271	2 206 242	1 730 549	87 163	1 817 712	-17,61%
Octobre	2 041 814	59 120	2 100 934	1 727 887	59 734	1 787 621	-14,91%
Novembre	2 662 441	90 308	2 752 749	1 993 355	62 945	2 056 300	-25,30%
Décembre	3 769 663	77 472	3 847 135	2 735 876	48 159	2 784 035	-27,63%
<b>TOTAL</b>	<b>28 344 014</b>	<b>953 702</b>	<b>29 297 716</b>	<b>31 369 440</b>	<b>968 474</b>	<b>32 337 914</b>	<b>10,38%</b>

### Volumes mensuels épurés (en millions de m<sup>3</sup>)



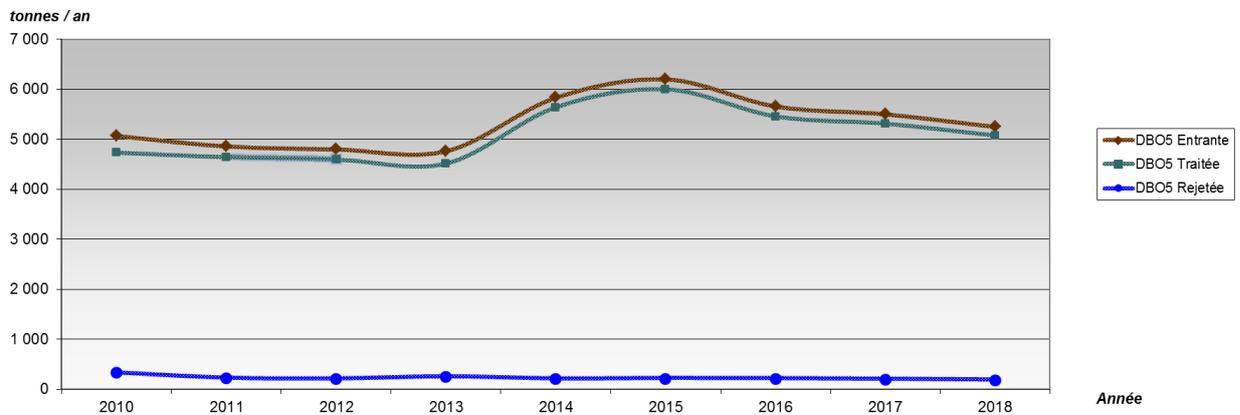
## POLLUTION TRAITEE

Tonnes Entrantes/an	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DCO (tonnes)	10 026	8 886	10 235	11 719	11 254	12 254	12 042	11 368	12 505	13 411	12 184	12 463	11 724
DBO5 (tonnes)	5 155	4 366	4 880	5 099	5 069	4 862	4 803	4 768	5 839	6 204	5 661	5 505	5 252

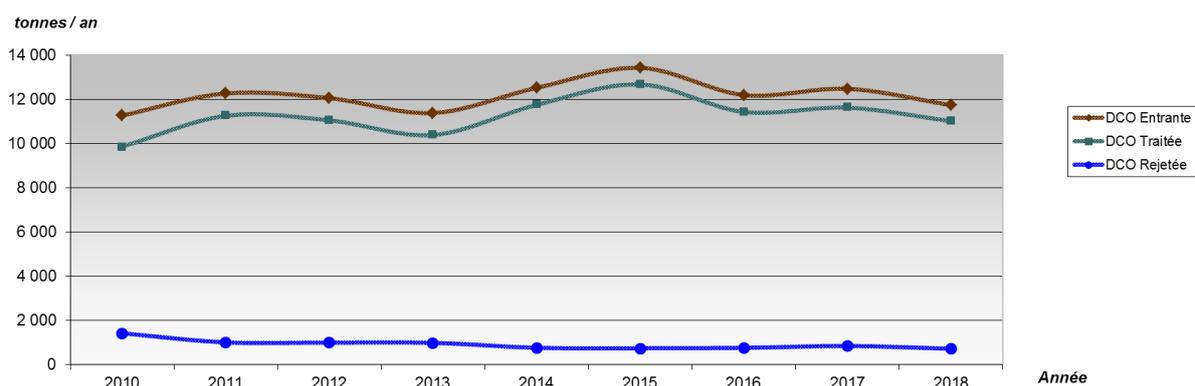
Tonnes traitées/an	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DCO (tonnes)	8 923	7 618	8 532	9 956	9 845	11 258	11 056	10 393	11 754	12 680	11 435	11 630	11 018
DBO5 (tonnes)	4 899	4 090	4 571	4 772	4 738	4 646	4 603	4 522	5 639	5 994	5 455	5 311	5 076

Tonnes rejetées/an	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DCO (tonnes)	1 103	1 268	1 703	1 763	1 409	996	986	975	751	731	749	833	706
DBO5 (tonnes)	256	276	309	327	331	216	200	246	200	210	206	194	176

### Quantité de pollution - DBO5



### Quantité de pollution - DCO



Les charges reçues en entrée de station ont légèrement diminué par rapport à 2017 tous paramètres confondus.

### RENDEMENTS GLOBAUX D'EPURATION

RENDEMENTS	Unités	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MEST	%	94	92	92	95	94	91,2	93,6	94,7	94,0	94,1	<b>94,4</b>
DCO		83	84	87	92	92	91,4	94,0	94,6	93,9	93,3	<b>94,0</b>
DBO5		94	94	93	96	96	94,9	96,6	96,6	96,4	96,5	<b>96,6</b>
NGL		70	56	72	73	78	76,4	79,1	80,7	79,2	79,4	<b>79,1</b>
Pt		85	84	84	87	85	82,0	85,0	87,6	85,0	85,7	<b>84,0</b>

Les rendements épuratoires de l'année 2018 sont conformes, sur l'ensemble des paramètres, aux obligations réglementaires. Ils sont équivalents à ceux de l'année précédente, ce qui témoigne d'une performance améliorée des installations en raison l'augmentation du débit traité par la station et la baisse des concentrations en entrée.

### BOUES PRODUITES

**8 424 tonnes de boues biologiques déshydratées** à une siccité moyenne de 23,8 % (soit 2 005 tonnes de matières sèches) ont été évacuées en 2018.

**2 495 tonnes de boues biologiques séchées** à une siccité moyenne de 85,8 % (soit 2 141 tonnes de matières sèches) s'ajoutent en 2018 à cette production de boues déshydratées.

**3 144 tonnes de boues issues de la déphosphatation** à une siccité moyenne de 19,4 % (soit 610 tonnes de matières sèches) ont par ailleurs été produites et évacuées de la station d'épuration en 2018.

**Soit une quantité totale de boues produites de 4 756 TMS en 2018 (- 13 % par rapport à 2017).**

Une partie des boues produites a été valorisée en agriculture au cours de la période estivale de l'année 2018.

Cette pratique d'épandage agricole des boues du Grand Nancy a été réalisée pour l'année 2018 en conformité avec le nouvel arrêté préfectoral d'autorisation pour la Meurthe et Moselle et la Moselle du 3 janvier 2018.

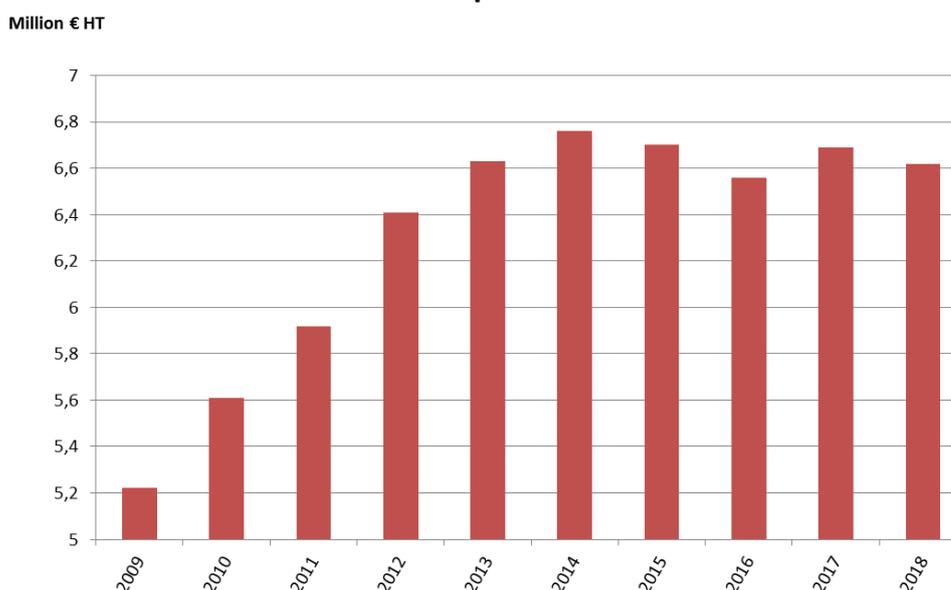
Les surfaces agricoles qui étaient disponibles dans le cadre du nouveau plan d'épandage de la Métropole du Grand Nancy ont ainsi permis l'épandage de 46% des 4 756 tonnes de matières sèches produites contre 24% en 2017.

Les boues excédentaires qui n'ont pas pu être épandues au cours de l'année 2018 ont été compostées. En cas de besoin ponctuel, elles auraient également pu être incinérées ou admises en centre d'enfouissement technique (aucune boue produite par la station du Grand Nancy n'a été incinérée ou enfouie au cours de l'année 2018).

## LA REMUNERATION DE L'EXPLOITANT : LE COUT DE L'EPURATION

ANNEE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rémunération exploitant sur l'exercice de l'année N	7,64 M€ HT	5,22 M€ HT	5,61 M€ HT	5,92 M€ HT	6,41 M€ HT	6,63 M€ HT	6,76 M€ HT	6,70 M€ HT	6,56 M€ HT	6,69 M€ HT	6,62 M€ HT
Evolution N / N-1	2,00%	-31,68%	7,47%	5,53%	8,28%	3,43%	1,96%	-0,89%	-2,09%	1,98%	-1,05%

### Coût de l'épuration



La baisse du coût d'épuration observé en 2009 est due à l'application du nouveau contrat d'exploitation de la station d'épuration confié à la société VEOLIA EAU.

Depuis, l'augmentation de la rémunération de l'exploitant s'explique par :

- l'indisponibilité d'une partie de l'atelier de digestion des boues et l'arrêt des installations de valorisation du biogaz depuis 2012 ;
- l'augmentation des charges polluantes reçues en entrée de la station d'épuration.

La légère baisse du coût d'épuration observée en 2018 par rapport à 2017 est expliquée par la diminution de la charge reçue en entrée de station.

## III-2 LES INVESTISSEMENTS

### A- LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Les travaux de réhabilitation sur les réseaux d'eaux usées et pluviales ont concerné 4 487 m de canalisation pour un coût de 1 422 348 €. Le linéaire renouvelé en 2018 représente 0,32 % du linéaire total.

#### TRAVAUX REALISES SUR LE RESEAU D'EAUX USEES PAR COMMUNE EN 2018

Commune	Rue	Nature des travaux	Diam.	Nature de la cana.	Long. (m)	Rep Branch.	Branch. Neufs	B.A.	Montant (€ HT)	
ESSEY	RUE ROGER BERIN	DIAG Branchements			687m		125u		5 801 €	
		Renouvellement collecteur	400	PVC	19m	4u			17 205 €	
HEILLECOURT	DIVERSES RUES	Fraisages racines (entretien pour service Exploit ASS)							12 808 €	
HEILLECOURT/HOUEMONT	AVENUE DES ERABLES	Création réseau EU	315	PVC	355m	0u	0u	0u	213 226 €	
JARVILLE	RUE DE LA REPUBLIQUE N°92	Réparation partielle de branchement EU et pose de regard siphonné	150	PVC	2m		1u		1 628 €	
	RUE GABRIEL FAURE	Réhabilitation collecteur EU	600	béton	256m				68 397 €	
MALZEVILLE	RUE PASTEUR	Réhabilitation collecteur EU	500	béton	30m				136 478 €	
			400	béton	330m					
			300	béton	70m					
			250	béton	95m					
			200	béton	40m					
	RUE DE VERDUN	Réhabilitation collecteur EU	600	béton	137m				40 537 €	
	ALLEE DES HIRONDELLES	Réhabilitation collecteur unitaire	600	béton	226m				68 887 €	
MAXEVILLE	ECOPARC	Réhabilitation collecteur EU	315	PVC	111m				28 695 €	
			200	PVC	26m					
NANCY	AVENUE DE LA LIBERATION	Réparation collecteur unitaire	300	béton					14 551 €	
	RUE DE LANDERNEAU	Renouvellement réseau unitaire	315	PVC SN8	78m	7u	3u		119 073 €	
	400	PVC SN8	12m							
SAINT-MAX	AVENUE NELSON MANDELA	Création d'un Ass autonome								
	RUE DE LA POUDRIERE	Réhabilitation collecteur EU	600	béton	26m				12 240 €	
	RUE RAYMOND POINCARÉ	Renouvellement collecteur	500	PVC	42m	7u			30 114 €	
		DIAG Branchements			290m		53u		2 767 €	
		Réhabilitation collecteur unitaire	500	béton	270m				125 671 €	
		400	béton	72m						
300	béton	72m								
VANDOEUVRE	RUE EUGENIE BERGE	Création réseau ECP	250	PVC	176m				45 000 €	
	RUE CATHERINE OPALINSKA	Réhabilitation collecteur unitaire	300	béton	415m				84 063 €	
	RUE GAMBETTA	Création réseau ECP	250	PVC	190m				80 000 €	
			160	PVC	60m					
	RUE DU TONNEAU	Création réseau ECP	160	PVC	80m				30 000 €	
<b>TOTAL</b>					<b>4 166</b>	<b>18</b>	<b>182</b>	<b>0</b>	<b>1 137 142</b>	

Les travaux de réhabilitation sur les réseaux d'eaux usées ont concerné 4 166 m de canalisation pour un coût de 1 137 142 €. Le linéaire renouvelé en 2018 représente 0,44 % du linéaire total.

#### TRAVAUX REALISES SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES PAR COMMUNE EN 2018

Commune	Rue	Nature des travaux	Diam.	Nature de la cana.	Long. (m)	Rep Branch.	Branch. Neufs	B.A.	Montant (€ HT)	
MALZEVILLE	CARREFOUR ORME-DRIANT- EGLISE	Renouvellement réseaux unitaires	600	béton/PVC CR8	17m	3u	1u	1u	89 034 €	
			500	PVC CR16	8m	1u	2u	1u		
			400	PVC CR16	3m					
MAXEVILLE	RUE DE LORRAINE	Création réseau eaux pluviales	300	PVC	57m			4u	22 946 €	
TOMBLAINE	ROND POINT GALILEE ET TOLSTOI	Création et prolongation réseaux eaux pluviales	800	Béton	6m				118 231 €	
			600	Béton	84m			2u		
			500	Béton	36m					
			315	PVC	55m			3u		54 995 €
	RUE DE LA LIBERTE	Création réseaux EU et EP	200	PVC	55m			3u		
<b>TOTAL</b>					<b>321</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>285 206</b>	

Les travaux de réhabilitation sur le réseau d'eaux pluviales ont concerné 321 m de canalisation pour un coût de 285 206 €. Le linéaire renouvelé en 2018 représente 0,07 % du linéaire total.

## **B-TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES SUR LE BASSIN DE RETENTION DES DUCS DE BAR**

D'une capacité totale de 30 000 m<sup>3</sup>, le bassin de rétention d'eaux pluviales situé sous la place des Ducs de Bar à Nancy est le plus grand ouvrage construit dans l'agglomération pour lutter contre les inondations. Mis en service en 1975, il a permis de maîtriser et de limiter très fortement l'impact des inondations lors des orages estivaux dans le secteur de la place de la Commanderie à Nancy.

Les travaux réalisés en 2018, ont principalement porté sur les locaux techniques, les équipements de commande électrique, de mesure, les automates et divers équipements dédiés à la télégestion de l'ouvrage. Ils ont été réalisés en régie par les équipes du Grand Nancy.

De plus, trois pompes de vidange (de 4 650 m<sup>3</sup>/h) ont également été rénovées dans le cadre de ce chantier.

L'ensemble des dépenses s'élève à 360 000 € HT.



Groupe de pompage du bassin de rétention des ducs de Bar

## **C- LA PROGRAMMATION ET LES PROJETS DE TRAVAUX**

Le zonage d'assainissement du Grand Nancy, approuvé le 28 janvier 2010, définit :

### **Pour les eaux usées :**

- les zones d'assainissement collectif,
- les zones d'assainissement non collectif.

### **Pour les eaux pluviales :**

- les zones où l'infiltration des eaux pluviales est possible,
- lorsque l'infiltration est impossible, les limites de rejet des eaux pluviales au réseau de collecte.

## POUR LES EAUX USEES

Dans les zones d'assainissement collectif, le Grand Nancy assure la collecte de l'ensemble des eaux usées domestiques, leur transport et leur épuration avant rejet au milieu naturel. Le branchement sur le réseau de collecte des eaux usées est obligatoire pour toute construction ou installation.

Dans les zones d'assainissement non collectif, la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur et en adéquation avec l'aptitude des sols à recevoir un tel système est obligatoire.

## POUR LES EAUX PLUVIALES

Dans les zones où le sol est favorable à l'infiltration des eaux pluviales, leur infiltration est obligatoire.

Dans les zones où le sol est défavorable à l'infiltration des eaux pluviales, le rejet des eaux pluviales au réseau de collecte est autorisé pour un débit limité. Il est alors nécessaire de prévoir un ouvrage de stockage temporaire des eaux pluviales.

Le Schéma Directeur d'Assainissement du Grand Nancy a été présenté en Conseil Communautaire le 7 mai 2010.

Il s'agit d'une programmation pluriannuelle de travaux fixant des priorités d'interventions pour améliorer le service actuel et satisfaire les besoins futurs.

Les objectifs sont :

- de renforcer la collecte et l'évacuation des eaux usées et pluviales,
- de limiter les rejets polluants au milieu naturel, en traitant les eaux usées (et éventuellement les eaux pluviales si la pollution rejetée peut nuire au milieu aquatique),
- de lutter contre les inondations.

Les opérations de travaux sont hiérarchisées en fonction de différents critères techniques et financiers et sont réalisés dans le cadre de la programmation budgétaire.

## LES PRINCIPAUX PROJETS

<b>Eaux Usées</b>	<b>Réhabilitation du collecteur de la rue du Préfet Erignac à Nancy jusqu'à la place Stanislas</b> Les études ont commencé et se sont poursuivies en 2018 et les travaux sont programmés en 2019. Les études se sont poursuivies sur toute l'année 2018 et la passation du marché de travaux est prévue en 2019 pour une réalisation au second semestre.
	<b>Elimination des eaux claires du Reclus à Vandoeuvre</b> L'objectif est de capter les sources et galeries de mine et d'évacuer le débit vers le ruisseau de Nabécor. Le volume journalier peut atteindre 15 000 m <sup>3</sup> et représente jusqu'à 15 % du débit d'entrée de la STEP. L'opération sera réalisée conjointement avec le renouvellement du refoulement d'eau potable vers le réservoir de Bellevue. Ces travaux doivent de plus être coordonnés avec les travaux de renouvellement du tramway.
	<b>Collecteur de liaison Embanie-M.Brot sous la Meurthe</b> La pose en forage dirigé d'une canalisation de refoulement direct vers l'intercepteur rive gauche viendra rationaliser le transit des flux de la rive droite et réduire les rejets par temps de pluie.

<b>Eaux Pluviales</b>	<p><b>Réalisation d'un champ d'expansion des crues sur le ruisseau du Grémillon à Essey-lès-Nancy et renaturation des berges du ruisseau.</b></p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De protéger le cours d'eau et de le mettre en valeur, en améliorant la qualité de l'eau et en favorisant la biodiversité,</li> <li>• De lutter contre les inondations,</li> </ul> <p>Les travaux sont en cours d'achèvement mais il subsiste un secteur en amont du collège de Pulnoy toujours bloqué pour des questions de maîtrise foncière.</p>
	<p><b>Etudes hydrauliques pour améliorer le fonctionnement des réseaux du bassin versant du Grémillon.</b></p> <p>L'objectif est de limiter les débordements provoqués par la mise en charge des réseaux d'assainissement.</p> <p>Les travaux sur les ouvrages hydrauliques de la Masserine et des Trézelots sont désormais terminés.</p>
	<p><b>Etudes pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la Meurthe.</b></p> <p>L'objectif est de quantifier l'impact des divers points de rejets en Meurthe notamment lors des épisodes pluvieux et d'améliorer la gestion des effluents arrivant à la station d'épuration métropolitaine.</p>
	<p><b>Etudes hydrauliques pour améliorer le fonctionnement des réseaux du bassin versant du ruisseau du Fonteno.</b></p> <p>L'objectif est de lutter contre les inondations du ruisseau canalisé et de maîtriser l'écoulement des eaux de ruissellement.</p> <p>Les travaux de dévoiement de certains réseaux ont été réalisés au cours de l'année 2015. Les travaux pour le renforcement des réseaux d'assainissement de la rue de Renémont à Jarville sont à l'étude.</p> <p>Les travaux sur le siphon du Fonteno sont en cours. Ils doivent permettre de consolider la structure de l'ouvrage et améliorer sa capacité hydraulique en liaison avec la maîtrise des inondations.</p>

## **D- LE DIAGNOSTIC DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

### **LES BASSINS DE RETENTION**

Le marché de diagnostic évoqué précédemment pour l'eau potable concerne également les ouvrages d'assainissement. 15 bassins ont été visités et ont fait l'objet de rapports d'inspection visuelle dans lesquels ont été classifiés, selon une grille normalisée, les principaux défauts observés.

Des investigations complémentaires dans les bassins les plus dégradés seront entreprises en 2019 afin de mieux caractériser les défauts et d'envisager les travaux permettant d'y remédier.

Le bassin des Ducs de Bar a fait l'objet en 2016 d'un diagnostic spécifique de l'état de son génie civil et ce diagnostic a alerté le Grand Nancy sur un fléchissement de certaines dalles de couverture. Pour vérifier si ce phénomène était évolutif ou bien stabilisé, il a été décidé de suivre son évolution dans le temps à l'aide de cordes optiques permettant d'enregistrer en temps réel les déformations. Le rapport d'expertise sera remis en 2019.

### **LES POSTES DE REFOULEMENT**

Dans le cadre du marché de diagnostic, 21 postes de refoulement ont fait l'objet d'une démarche analogue à celle décrite que pour les bassins de rétention.

## **IV- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

L'assainissement non collectif (ANC), encore appelé assainissement autonome, désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés aux réseaux publics d'assainissement.

Par délibération du 16 décembre 2005, le Grand Nancy a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

### **A- LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE AU 31 DECEMBRE 2018**

#### **NOMBRE D'HABITATIONS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

<b>Communes</b>	<b>Nombre de dispositifs ANC recensés au 31/12/2018</b>	<b>Installations Contrôlées au 31/12/2018</b>	<b>Installations conformes (ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement) au 31/12/2018</b>	<b>Installations contrôlées à l'origine d'une Pollution au 31/12/2018</b>
Art-sur-Meurthe	11	9	7	2
Dommartemont	7	6	6	0
Essey-lès-Nancy	9	6	6	0
Fléville-devant-Nancy	7	7	5	2
Heillecourt	2	2	1	1
Houdemont	1	1	1	0
Jarville-la-Malgrange	2	2	2	0
Laneuveville-devant-Nancy	49	42	29	13
Laxou	5	5	4	1
Ludres	11	10	7	3
Malzéville	65	58	55	4
Maxéville	10	8	7	1
Nancy	29	26	22	3
Pulnoy	3	3	2	1
Saint-Max	8	7	6	1
Saulxures-lès-Nancy	0	0	0	0
Seichamps	1	1	1	0
Tomblaine	21	18	9	9
Vandœuvre-lès-Nancy	4	3	2	1
Villers-lès-Nancy	14	9	8	1
<b>TOTAL</b>	<b>259</b>	<b>223</b>	<b>180</b>	<b>43</b>

## INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

<b>A- Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 pts)</b>	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération <sup>(1)</sup>	<b>20</b>
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	<b>20</b>
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	<b>30</b>
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	<b>30</b>
<b>B- Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40pts)</b>	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<b>0</b>
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux réalisation ou réhabilitation des installations	<b>0</b>
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	<b>0</b>
<b>Total de l'indice (sur 140 pts) : 100</b>	

<sup>(1)</sup> Ce schéma a été délibéré le 28 janvier 2010

### B- LE CONTROLE DES INSTALLATIONS

#### LE NOMBRE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES

	<b>2006 à 2017</b>	<b>2018</b>
Contrôle de conception	35	3
Contrôle de bonne exécution	30	2

#### LE NOMBRE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

	<b>2006 à 2017</b>	<b>2018</b>
<i>Diagnostic initial</i>	265	2
<i>Contrôle de bon fonctionnement</i>	194	25

### C- INDICATEUR DE PERFORMANCE : LE TAUX DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Ratio entre le nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (x100).

<i>Nombre d'installations (neuves, réhabilitées ou existantes) contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement en 2018</i>	<b>180</b>
<i>Nombre total d'installations (neuves, réhabilitées ou existantes) contrôlées de 2006 à 2018</i>	<b>223</b>

$$\text{Ratio} = \left( \frac{180}{223} \times 100 \right) = \mathbf{80,72 \% \text{ d'installations conformes au 31 décembre 2018}}$$

## **V- LES ASPECTS FINANCIERS**

### **A- LA TARIFICATION ET LA FACTURATION**

#### **LE PRIX DE L'EAU**

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2018, le prix de vente de l'eau a évolué de 2,2 % pour compenser l'inflation auquel s'ajoute 2 centimes par mètre cube sur la seule part relative à l'eau potable afin de tenir compte des importants investissements à venir en lien avec la seconde alimentation depuis la Meurthe et les opérations de sécurisation au titre des obligations d'Opérateur d'Importance Vitale.

La stabilité des redevances perçue par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a pour conséquence une augmentation de 2,34 % du prix global du m<sup>3</sup> d'eau.

Le prix détaillé de l'eau pour 2019 est donc fixé comme suit :

## Le prix du mètre cube

**3,5567 € TTC**

IL RÉSULTE DE L'ADDITION DE PLUSIEURS  
COMPOSANTES DONT LE DÉTAIL EST LE SUIVANT :

- **FOURNITURE DE L'EAU** \_\_\_\_\_ **1,5966 €**
- Cette somme couvre les dépenses du **service de l'eau de la Métropole du Grand Nancy** dont le fonctionnement et la construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute dans la Moselle, le traitement dans les usines et l'acheminement sous pression jusqu'au domicile, le suivi de la qualité, la gestion administrative, l'entretien du réseau, le service aux abonnés...
- **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT** \_\_\_\_\_ **1,0481 €**
- Facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, elle finance le **service de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy** dont la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.
- **REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE** \_\_\_\_\_ **0,3500 €**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, permet d'aider les collectivités à financer les travaux de lutte contre la pollution : construction de bassins de dépollution, de stations d'épuration et toute action contribuant à améliorer la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse.
- **REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE** \_\_\_\_\_ **0,2330 €**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés au réseau d'assainissement.
- **REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU** \_\_\_\_\_ **0,0461 €**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, lui permet d'apporter son concours financier à des travaux de protection des ressources en eau sur le Bassin Rhin-Meuse.
- **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de Voies Navigables de France**, permet à l'État d'entretenir les voies navigables du territoire français.
- > contrevalueur prélèvement \_\_\_\_\_ **0,0191 €**
- > contrevalueur rejet \_\_\_\_\_ **0,0228 €**
- **T.V.A**
- La T.V.A est perçue au taux de 5,5 % sur les rubriques : fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau et Voies Navigables de France (contrevalueur prélèvement) \_\_\_\_\_ **0,1106 €**
- Et au taux de 10 % sur les rubriques : redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et Voies Navigables de France (contrevalueur rejet) \_\_\_\_\_ **0,1304 €**

## L'abonnement annuel au service

INDÉPENDANT DE LA  
CONSOMMATION, IL EST  
CALCULÉ EN FONCTION DU  
DIAMÈTRE DU COMPTEUR :

**POUR UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 20 MM  
(MAISON INDIVIDUELLE), IL EST DE 44,38 € TTC**

Pour les autres diamètres, voir le tableau ci-contre.

Son montant, dû par le titulaire du contrat, couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de dysfonctionnement ou vétusté, ainsi qu'une partie des charges inhérentes à la tenue du compte client comme le relevé de l'appareil de comptage ou la facturation.

TYPE DE COMPTEUR	PRIX T.T.C.
Diamètre 15 et 20 mm	<b>44,38 €</b>
Diamètre 30 mm	<b>52,55 €</b>
Diamètre 40 mm	<b>70,69 €</b>
Diamètre 50 mm	<b>100,19 €</b>
Diamètre 65 mm	<b>117,15 €</b>
Diamètre 80 mm	<b>235,21 €</b>
Diamètre 100 mm	<b>313,86 €</b>
Diamètre supérieur à 100 mm	<b>577,91 €</b>

## Les travaux et prestations 2019

	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2019
<b>TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT</b>			
Travaux de raccordement au réseau d'eau et/ou d'assainissement	Travaux de raccordement au réseau	Forfait ou taux	Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur majorés, au titre des frais d'instruction et des coûts de maîtrise d'oeuvre du Grand Nancy, de : > <b>73,71 €</b> HT pour un montant de travaux inférieur à 1 000,00 € HT > <b>7 %</b> du montant des travaux au-delà de 1 000,00 € HT
<b>DÉGRÈVEMENT POUR COLORATION DE L'EAU</b>			
Dégrèvement dans le cas de coloration de l'eau distribuée aux abonnés	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le réseau public de distribution de l'eau doit être à l'origine du problème</li> <li>&gt; Le phénomène de coloration doit exister pendant une période supérieure à 24 h</li> <li>&gt; La coloration doit être constatée par un agent des services de la Métropole du Grand Nancy</li> </ul>	Taux	<b>50 %</b> de la part eau (applicable sur la durée de la coloration de l'eau distribuée)
<b>PRESTATIONS SUR COMPTEURS D'EAU</b>			
Remplacement de compteur	En cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée. Comprend le déplacement, la main d'oeuvre et la fourniture des pièces (compteurs, raccords, clapets, module radio...).	Forfait	Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur + tarifs en vigueur au Grand Nancy
Jaugeage de compteur	À la charge de l'abonné si le jaugeage ne met pas en évidence de dysfonctionnement du compteur	Forfait	Tarifs du jaugeage de compteur fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur, majorés des frais de dépose et repose du compteur
Pénalité pour manœuvre illicite ou fraude	Lorsque la responsabilité de l'abonné ou du tiers est engagée	Forfait	<b>500 fois</b> la part de la Métropole du Grand Nancy du tarif de l'eau et de l'assainissement
Location de compteur pour raccordement provisoire sur poteau d'incendie	Comprend le coût de location du compteur et la facturation de la consommation au tarif en vigueur (fourniture de l'eau, redevance d'assainissement et taxes pour le compte de tiers)	Forfait + abonnement compteur + consommation relevée	Forfait mise à disposition compteur provisoire de <b>26,30 €</b> HT + tarif de l'abonnement annuel au prorata temporis + tarifs en vigueur
Pénalité pour non restitution du compteur à l'issue de la période (nouveau tarif)	Par jour de retard	Forfait	<b>5,16 €</b> HT
Remplacement de module radio	Appliqué en cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée La prestation comprend : > la fourniture des pièces > le déplacement et la main d'oeuvre		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur

PRESTATIONS DIVERSES	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2019
<b>Intervention technique : la prestation comprend le déplacement + l'intervention d'une durée inférieure ou égale à 1 heure</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	42,12 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	48,69 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	68,44 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	59,50 € HT
<b>Intervention technique (heures d'intervention au-delà de la première heure)</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	26,34 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	32,91 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	52,64 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	43,69 € HT
<b>Intervention d'expertise. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : &gt; recherche de fuite &gt; inspection télévisée &gt; diagnostic en cas de pollution &gt; information sur le raccordement d'un bâtiment à l'assainissement de type maison individuelle</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	84,24 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	90,81 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	110,56 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	101,61 € HT
<b>Intervention d'expertise (heures d'intervention au-delà de la première heure)</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	68,44 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	75,03 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	94,77 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	85,81 € HT
<b>Intervention complexe. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : &gt; intervention d'un hydrocureur (1 véhicule + 2 agents) &gt; information sur le raccordement d'un bâtiment de type immeuble, entreprise ou entrepôt</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	200,06 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	213,23 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	252,71 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	234,80 € HT
<b>Intervention complexe (heures d'intervention au-delà de la première heure)</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	126,35 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	139,51 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	252,71 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	234,80 € HT
	Fourniture de produit destructeur d'odeur	Le litre	26,34 € HT
	Fourniture d'absorbant	Le litre	1,22 € HT
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>			
<b>Contrôle de conception</b>	> effectué dans le cadre de la présentation d'un projet de création d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la présentation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	73,71 € HT
<b>Contrôle de bonne exécution</b>	> effectué dans le cadre de la réalisation d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la réalisation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	105,30 € HT
<b>Contrôle diagnostic d'une installation d'ANC existante ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien</b>	Effectué dans le cadre d'un contrôle périodique obligatoire	Forfait	73,71 € HT
<b>Contrôle de conformité</b>	Effectué dans le cadre d'une vente	Forfait	73,71 € HT
<b>Frais d'analyse</b>			Tarif selon les prix du marché
<b>Frais de contre-visite</b>	Suite à l'exécution non conforme d'une installation neuve ou réhabilitée		52,64 € HT
<b>Sanction financière (en vertu de l'article L1331-1 à 8 du Code de l'Environnement) pour obstacle à la mission du SPANC dans le cadre :</b>	> d'un contrôle de bonne exécution		105,30 € HT
	> d'un contrôle périodique		73,71 € HT
	> d'un contrôle de conformité		73,71 € HT
<b>Frais administratifs pour mise en œuvre de dossiers contentieux Après mise en demeure non suivie d'effet</b>	> en cas de non modification d'une installation d'ANC neuve déclarée non conforme > en cas de non réalisation des travaux obligatoires de réhabilitation		147,41 € HT

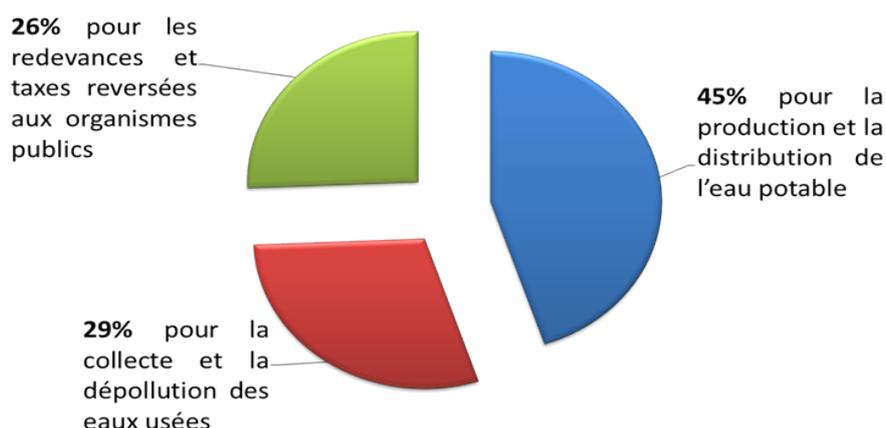
## EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DE 2018 à 2019

Rubrique de facturation	2018	2019	%
Fourniture de l'eau	1,5427	1,5966	3,49%
Redevance d'assainissement	1,0255	1,0481	2,20%
<b>TOTAL GRAND NANCY HT</b>	<b>2,5682</b>	<b>2,6447</b>	<b>2,98%</b>
Redevance pour pollution domestique	0,3500	0,3500	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2330	0,2330	0,00%
Voies Navigables de France prélèvement	0,0186	0,0191	1,08%
Voies Navigables de France Rejet	0,0228	0,0228	-2,63%
Redevance de préservation des ressources en eau	0,0442	0,0461	4,30%
<b>TOTAL TIERS HT</b>	<b>0,6686</b>	<b>0,6710</b>	<b>0,36%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>3,2367</b>	<b>3,3157</b>	<b>2,44%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3,4724</b>	<b>3,5567</b>	<b>2,43%</b>

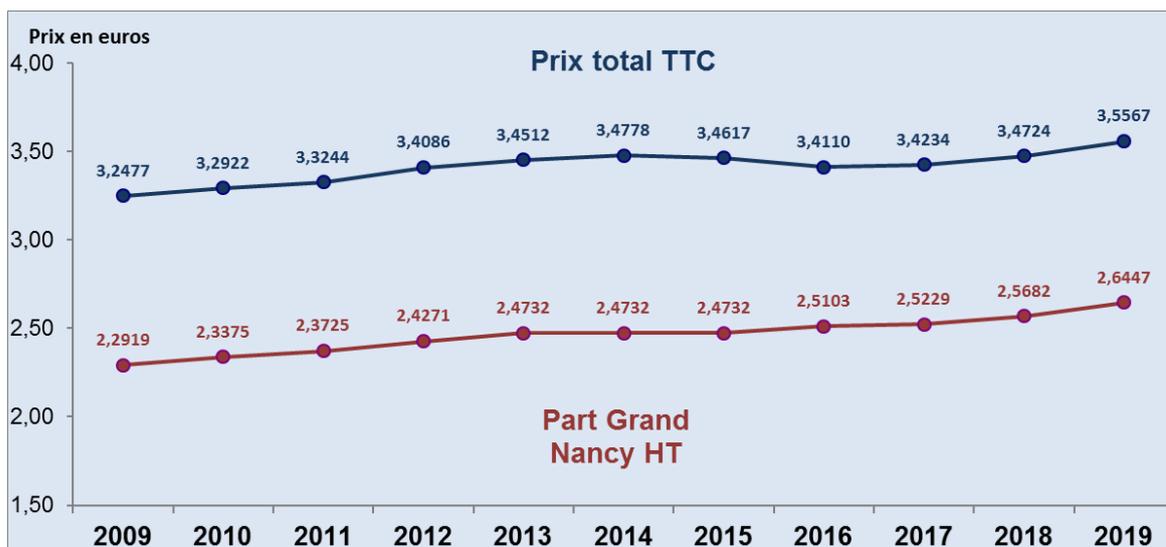
Facture type de 120 m3	2018	2019	%
Consommation de 120 m3 (TTC)	416,684	426,809	2,43%
Abonnement annuel (TTC)	43,420	44,380	2,21%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>460,10</b>	<b>471,19</b>	<b>2,41%</b>
<b>PRIX MOYEN DU M3 TTC</b>	<b>3,8342</b>	<b>3,9266</b>	<b>2,41%</b>

Le prix de l'eau se répartit de la manière suivante :



## EVOLUTION DU PRIX DU M<sup>3</sup> D'EAU DE 2009 A 2019

LIBELLES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EAU	1,2462	1,3023	1,3218	1,3522	1,3779	1,3779	1,4779	1,5001	1,5076	1,5427	1,5966
ASSAINISSEMENT	1,0457	1,0352	1,0507	1,0749	1,0953	1,0953	0,9953	1,0102	1,0153	1,0255	1,0481
<b>TOTAL COMMUNAUTE HT</b>	<b>2,2919</b>	<b>2,3375</b>	<b>2,3725</b>	<b>2,4271</b>	<b>2,4732</b>	<b>2,4732</b>	<b>2,4732</b>	<b>2,5103</b>	<b>2,5229</b>	<b>2,5682</b>	<b>2,6447</b>
ÉVOLUTION %	3,00 %	1,99 %	1,50 %	2,30 %	1,90 %	0,00 %	0,00 %	1,50 %	0,50 %	1,80 %	2,98 %
F.N.D.A.E											
POLLUTION DOMESTIQUE	0,4240	0,4320	0,4320	0,4320	0,4200	0,4070	0,3950	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
MODERNISATION RÉSEAUX DE COLLECTE	0,3000	0,2740	0,2740	0,2740	0,2740	0,2740	0,2740	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
PRÉLÈVEMENT	0,0316	0,0465	0,0422	0,0418	0,0427	0,0413	0,0427	0,0445	0,0438	0,0442	0,0461
VOIES NAVIGABLES	0,0309	0,0306	0,0304								
VOIES NAVIGABLES PRÉLÈVEMENT				0,0167	0,0191	0,0191	0,0186	0,0186	0,0188	0,0188	0,0191
VOIES NAVIGABLES REJET				0,0198	0,0225	0,0225	0,0226	0,0228	0,0222	0,0225	0,0228
<b>TOTAL TIERS HT</b>	<b>0,7865</b>	<b>0,7831</b>	<b>0,7786</b>	<b>0,7843</b>	<b>0,7783</b>	<b>0,7639</b>	<b>0,7529</b>	<b>0,6689</b>	<b>0,6678</b>	<b>0,6685</b>	<b>0,6710</b>
ÉVOLUTION %	0,55 %	-0,43 %	-0,57 %	0,73 %	-0,77 %	-1,85 %	-1,44 %	-11,16 %	-0,16 %	0,10 %	0,37 %
TOTAL HT	3,0784	3,1206	3,1511	3,2114	3,2515	3,2371	3,2261	3,1792	3,1907	3,2367	3,3157
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3,2477</b>	<b>3,2922</b>	<b>3,3244</b>	<b>3,4086</b>	<b>3,4512</b>	<b>3,4778</b>	<b>3,4617</b>	<b>3,4110</b>	<b>3,4234</b>	<b>3,4724</b>	<b>3,5567</b>
ÉVOLUTION %	2,36 %	1,37 %	0,98 %	2,53 %	1,25 %	0,77 %	-0,46 %	-1,46 %	0,36 %	1,43 %	2,43 %



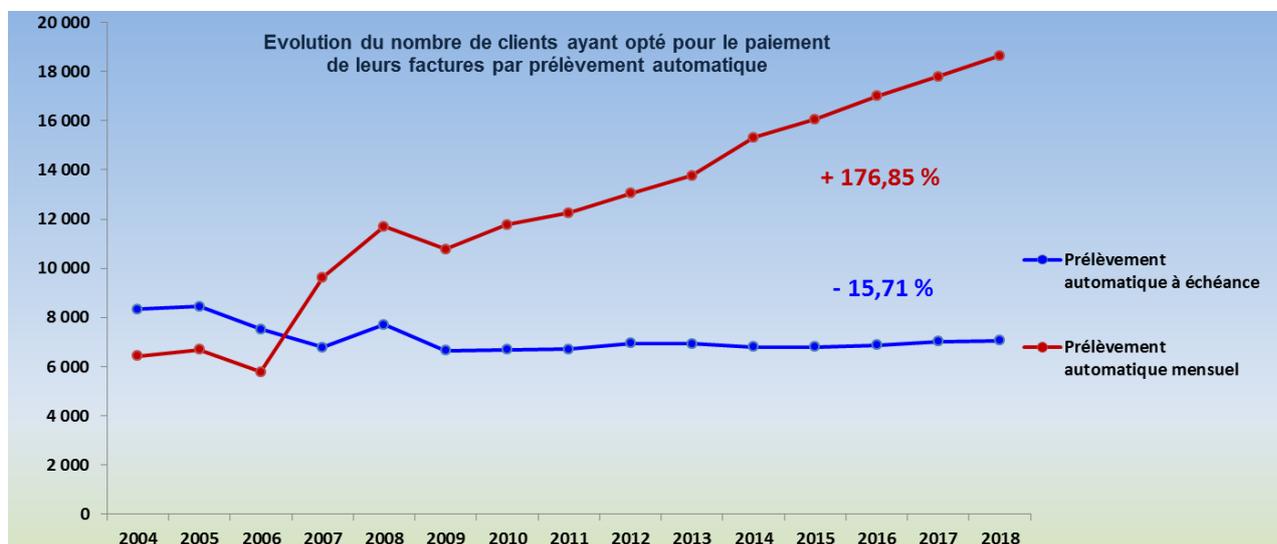
## LA FACTURATION

En 2018, **110 972 factures** ont été éditées,

Le nombre de factures d'eau reçues dans l'année par les abonnés dépend du volume consommé et du moyen de paiement choisi, ainsi :

- **344 abonnés** consommant plus de 5000 m<sup>3</sup> par an reçoivent une facture trimestrielle basée sur un relevé de leur compteur,
- **18 643 clients** ayant choisi de **régler leur consommation d'eau par mensualités** constantes (prélèvement automatique) reçoivent une facture annuelle de régularisation suite au relevé de leur compteur,
- **42 066 clients reçoivent deux factures par an** : l'une correspond à une estimation de consommation semestrielle, l'autre est établie suite au relevé du compteur,
- **7 060 clients règlent par prélèvement semestriel.**

Les abonnés qui optent pour les moyens automatisés de paiement mis à leur disposition par le Grand Nancy, notamment le prélèvement mensuel, sont de plus en plus nombreux.



# FACTURE TYPE DE 120 M<sup>3</sup>

Adresse desservie Mme MARTIN Eloise  
30 RUE DE LA REPUBLIQUE  
54000 NANCY

**METROPOLE DU GRAND NANCY**  
22-24 Viaduc Kennedy  
C.O. N°80036  
54035 NANCY CEDEX  
ACCUEIL DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 17H  
ET DE 8H A 16H LE VENDREDI  
7, rue Pierre Chalnot - NANCY

Téléphone 03.83.91.83.83  
Fax 03.83.91.83.46

Urgences en dehors des heures d'ouvertures : 03.83.91.83.62

POINT D'INSTALLATION 87012G

Mme MARTIN Eloise  
30 RUE DE LA REPUBLIQUE  
54000 NANCY

Pour information, les coordonnées de votre Trésorerie à Nancy

TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
Cité Administrative - Bâtiment Y  
45 rue sainte Catherine  
B.P. 40023  
54035 NANCY CEDEX  
Téléphone 03.83.85.46.10.

## FACTURE DE FOURNITURE D'EAU

N° 2827873213088 F DU 31/12/2019



Présentation simplifiée de votre facture (détail au dos)

**VOTRE CONSOMMATION 120 m3**

	Montant TTC (en €)
Distribution EAU	246,51
Collecte et traitement des eaux usées	138,35
Organismes publics	86,33
<b>TOTAL</b>	<b>471,19</b>

**NET A PAYER 471,19 €**

Soit 0,00356 € TTC par litre, hors abonnement + Abonnement sur période : 44,38 € TTC  
**Merci de régler cette facture au plus tard le : 01/02/2020**

Règlement à réception, sans escompte

Les modalités de règlement, d'utilisation de la partie détachable et tous renseignements figurent au verso.

NF: 2827873213088 F Réf. Client : 87012G

Montant 471,19€

**TALON A JOINDRE A VOTRE PAIEMENT**

Mme MARTIN Eloise  
30 RUE DE LA REPUBLIQUE  
54000 NANCY

Ne rien inscrire sous ce trait- Ne pas plier

N° COMPTEUR	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	CONSUMMATION
E08KA111938	1 119 le 31/12/2019	999 le 31/12/2018	120

SIRET 245.400.676.00012  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE: FR 73 245 400 676

#### Détail de votre facture

Ref. Client : 87012G / N° Facture : 2827873213088 F	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				
Abonnement du 01/01/2019 au 31/12/2019 T1	365	0,1153	42,07	5,50
Fourniture de l'eau du 01/01/2019 au 31/12/2019 T1	120	1,5966	191,59	5,50
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				
Redevance d'assainissement du 01/01/2019 au 31/12/2019 T1	120	1,0481	125,77	10,00
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				
Agence de l'Eau (Modernisation réseaux de collecte) du 01/01/2019 au 31/12/2019 T1	120	0,2330	27,96	10,00
Agence de l'eau (Pollution domestique) du 01/01/2019 au 31/12/2019 T1	120	0,3500	42,00	5,50
Agence de l'eau (Prélèvement d'eau) du 01/01/2019 au 31/12/2019 T1	120	0,0461	5,53	5,50
Contre valeur prélèvement VNF du 01/01/2019 au 31/12/2019 T1	120	0,0191	2,29	5,50
Contre valeur rejet VNF du 01/01/2019 au 31/12/2019 T1	120	0,0228	2,74	10,00

<b>TOTAL HT</b>	<b>439,95</b>
<b>MONTANT TVA (5,50 %)</b>	<b>15,59</b>
<b>MONTANT TVA (10,00 %)</b>	<b>15,65</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>471,19</b>
<b>NET A PAYER</b>	<b>471,19</b>

**Extrait de titre exécutoire**  
En application de l'article L252 du Livre des Procédures Fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et D 342-11 du code général des collectivités territoriales.

**Voies de recours**  
Dans le délai de deux mois suivant la modification du présent titre (article L 1617 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal Judiciaire.

**Commentaires**

**Fourniture de l'eau**  
Cette somme couvre les dépenses de fonctionnement et de construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute en Moselle, au traitement dans les usines et à l'acheminement de l'eau sous pression jusqu'au robinet.

**Redevance d'assainissement**  
Facturée aux abonnés raccordés au réseau d'égout, elle finance la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées.

**Taxes sur les consommations d'eau**  
Cette taxe annule et remplace le Fonds National de Développement des Adductions d'Eau qui permettrait d'aider les communes rurales les moins favorisées dans le domaine de l'eau.

**Lutte contre la pollution - Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)**  
Ces montants perçus pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, lui permettent de financer partiellement les travaux d'eau et d'assainissement les plus importants entrepris par le service.

**Voies Navigables de France (V.N.F.)**  
Cet établissement public perçoit des distributeurs d'eau une redevance qui va lui permettre d'entretenir les voies navigables. Elle est répercutée à l'utilisateur (délibération du 16/12/94).

**Abonnement au service**  
Indépendant de la consommation, il est calculé en fonction du diamètre du branchement en place. Son montant dû par le titulaire du contrat au 1er janvier de l'année de facturation couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de mauvais fonctionnement.

**T.V.A.**  
La T.V.A. est perçue au taux de 5.5% pour les rubriques:  
Fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau, contre valeur prélèvement VNF, Abonnement annuel ainsi que pour les frais de clôture de dossier.  
Elle est perçue au taux de 7% pour les rubriques:  
Redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et contre valeur rejet VNF.  
En application de l'article 13 de la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011.

**MOYENS DE PAIEMENT A VOTRE DISPOSITION**

**PAR CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC** : Accompagné du talon détachable adressé à la TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE - CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - Cité Administrative - Bâtiment Y - 45 rue sainte Catherine - B.P. 40023 - 54035 NANCY CEDEX - Téléphone 03.83.85.46.10. Joignez dans l'enveloppe ce talon détachable sans lequel votre paiement ne pourra être enregistré.

**EN ESPECES** : Aux bureaux de la TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE - CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - Cité Administrative - Bâtiment Y - 45 rue sainte Catherine - B.P. 40023 - 54035 NANCY CEDEX

**PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL OU SEMESTRIEL** : Renseignez-vous auprès du Service Relations Clients au 03.83.91.83.83.

**PAR VIREMENT** : Sur le compte de la TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE IBAN: FR10 3000 1005 83C5 4000 0000 032 BIC: BDFEFRPPXXX

## B- LES DEPENSES ET LES RECETTES

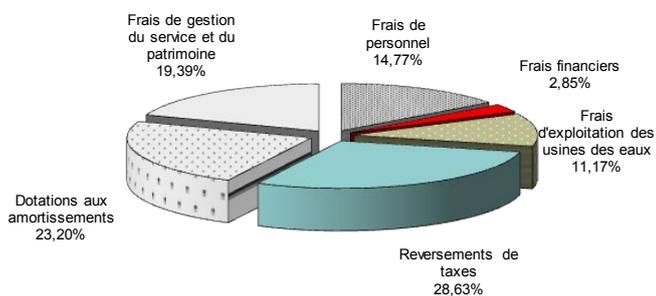
Au cours de l'année 2018, le montant total des dépenses des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, pour les sections d'investissement et de fonctionnement, y compris les opérations d'ordre, s'est élevé à **69,8 M€**. En corollaire, **87,56 M€** de recettes ont été encaissées.

### DEPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION

#### Dépenses

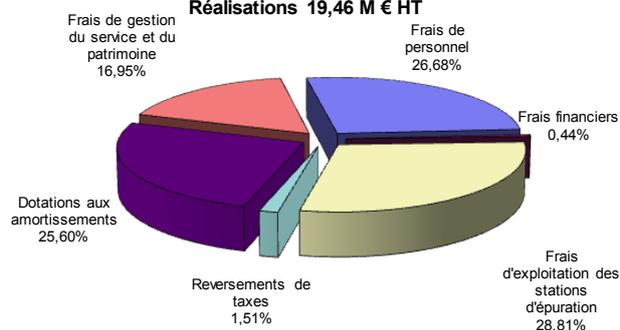
##### BUDGET DE L'EAU

Réalisations 29,51 M € HT



##### BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

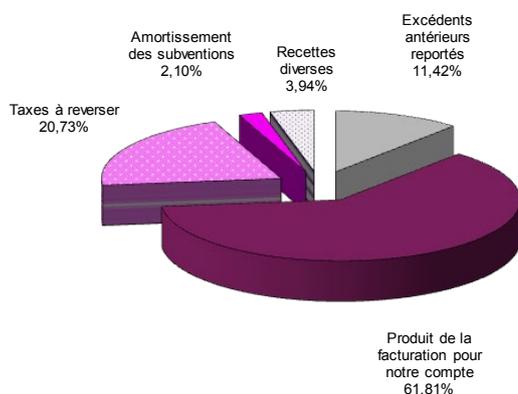
Réalisations 19,46 M € HT



#### Recettes

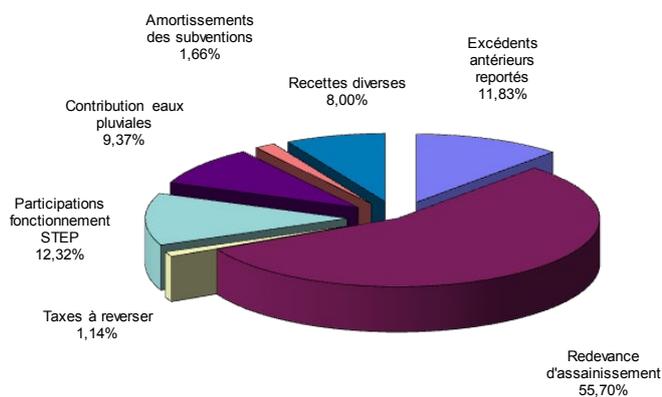
##### BUDGET DE L'EAU

Réalisations 39,20 M € HT



##### BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Réalisations 24,18 M € HT



## Les **principaux postes de dépenses** concernent :

- l'enveloppe globale des frais de personnel qui reste stable par rapport à 2017 (4,36 M€ en eau contre 4,24 en 2017, et 5,19 en assainissement contre 5,33 M€ en 2017). Elle intègre les départs en retraite, le G.V.T. (glissement - vieillesse - technicité) et les recrutements effectués selon le plan de recrutement adapté aux besoins du service.
- les frais financiers en légère baisse par rapport à 2017 (0,84 M€ en eau contre 0,90 M€ et 0,09 M€ en assainissement contre 0,11 M€).
- les frais d'exploitation des usines. Pour l'usine des eaux, ils se maintiennent à 3,30 M€ contre 3,24 M€ en 2017. Pour la station d'épuration, ils s'affichent à hauteur de 5,61 M€ en 2018 contre 5,57 M€ l'année précédente.
- les dépenses de fournitures, entretien et prestations, qui sont globalement comparables à celles des précédents exercices (3,87 M€ contre 3,68 M€ en 2017 en eau et 1,43 M€ contre 1,35 M€ en 2017 en assainissement).
- les reversements de taxes et redevances pour un montant total de 8,45 M€ pour le budget de l'eau et de 0,29 M€ pour le budget de l'assainissement. Ils font suite à l'encaissement pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les Voies Navigables de France de ces mêmes taxes auprès des destinataires de factures d'eau.
- les charges de gestion, y compris les remboursements de frais au budget principal, sont consommées à hauteur de 1,06 M€ pour l'eau et 1,15 M€ en assainissement.
- les dépenses exceptionnelles, (0,79 M€ en eau et 0,72 M€ en assainissement) qui traduisent les remboursements aux clients des trop-perçus sur leurs factures d'eau, la participation pour la facturation sociale de l'Eau, et les régularisations comptables.
- les dotations aux amortissements et provisions qui font état d'un montant de 6,85 M€ en eau et 4,98 M€ en assainissement.

## Les **recettes réelles** sont constituées par :

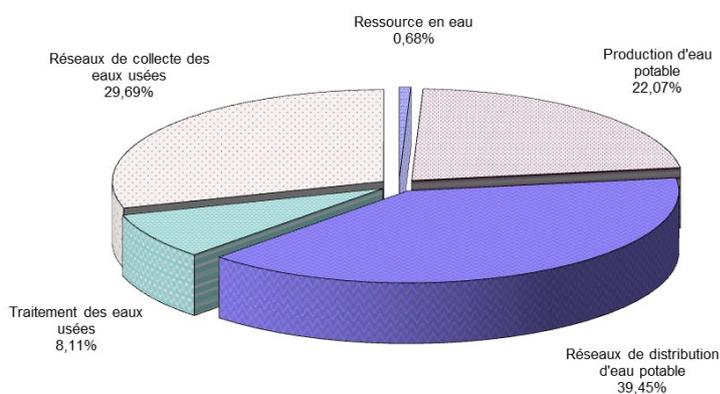
- le produit de la facturation de l'eau, qui apporte globalement 24,23 M€ (22,88 M€ en 2017) au budget de l'eau et la redevance d'assainissement pour 13,47 M€ (13,53 M€ en 2016). Cette légère hausse totale de 1,29 M€ provient d'une part de l'augmentation votée du prix du m<sup>3</sup> en décembre 2017, qui, au-delà du traditionnel ajustement en fonction de l'inflation constatée sur l'année écoulée, comprenait également une augmentation de 2 cts d'€ sur la part eau, et, d'autre part, d'un rattrapage sur les recettes d'abonnement résultant d'une modification du mode de calcul de l'abonnement au service des eaux (en raison de cette modification, les sommes non encaissées en 2017 l'ont été en 2018).
- les taxes encaissées pour le compte de tiers, qui ont apporté une recette de 8,13 M€ en eau et de 0,27 M€ en assainissement.
- la redevance eaux pluviales, perçue au budget de l'assainissement, versée par le budget général pour 2,27 M€. Elle résulte d'un calcul qui prend en compte 28 % des charges du Compte Administratif de l'année n-1 du budget de l'assainissement et 33 % des amortissements techniques et des intérêts des emprunts.
- les participations au fonctionnement de la station d'épuration au bénéfice du budget de l'assainissement, qui totalisent 2,98 M€ (2,99 M€ en 2017) ; Société Européenne des Brasseries pour 1,33 €, SEA du bassin de Pompey pour 0,20 €, subvention d'exploitation versée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour 0,05 M€, prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour 1,40 €.
- des recettes diverses qui apportent 1,55 M€ en eau et 1,93 M€ en assainissement. Elles concernent principalement les travaux de branchements pour le compte de particuliers et leurs participations associées, des produits d'activités annexes et diverses régularisations.
- les reprises au titre des excédents des exercices précédents et des amortissements des subventions d'équipements (opérations d'ordre) ; 5,30 M€ pour le budget de l'eau et 3,26 M€ pour celui de l'assainissement.

## DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses et les recettes réelles d'investissement** (hors emprunts et autofinancement) ont été regroupées budgétairement dans les autorisations de programme suivantes :

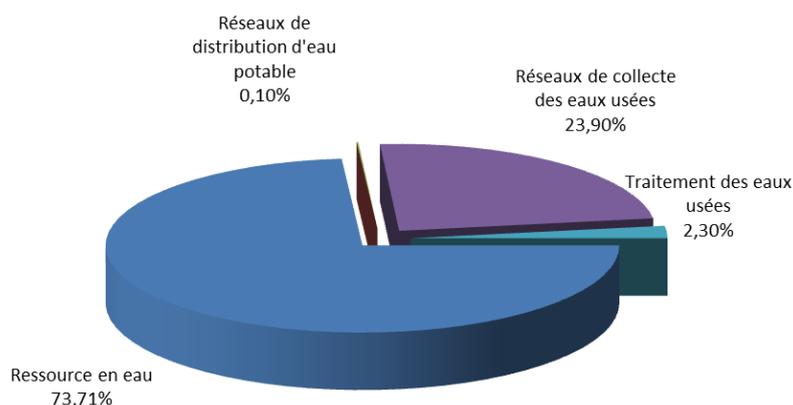
### COMPTE ADMINISTRATIF PAR AUTORISATION DE PROGRAMME (EN MILLIERS D'€ HT) – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE
Ressource en eau	97,9
Production d'eau potable	3 190,7
Réseaux de distribution d'eau potable	5 703,4
Traitement des eaux usées	1 172,9
Réseaux de collecte des eaux usées	4 292,0
<b>TOTAUX</b>	<b>14 456,9</b>



### COMPTE ADMINISTRATIF PAR AUTORISATION DE PROGRAMME (EN MILLIERS D'€ HT) – RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE
Ressource en eau	120,4
Production d'eau potable	0,0
Réseaux de distribution d'eau potable	0,2
Traitement des eaux usées	3,8
Réseaux de collecte des eaux usées	39,0
<b>TOTAUX</b>	<b>163,4</b>



## RESSOURCE EN EAU

Ces opérations (**0,097 M€ de dépenses et 0,120 M€ de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse**) concernent principalement les travaux sur la station d'alerte de la Moselle et la rénovation du barrage et de la microcentrale de Méréville.

## PRODUCTION D'EAU POTABLE

Cette rubrique (**3,190 M€ de dépenses**) a permis la réalisation d'aménagements et d'équipements complémentaires des usines dans le cadre des travaux de renouvellement, ainsi que la rénovation et l'extension de bâtiments administratifs, et les travaux de construction du réservoir de 30 000 M<sup>3</sup>, parc Richard Pouille à Vandoeuvre, dont le solde est prévu sur l'année 2019.

Aucune recette n'est encaissée du fait du report de la réception des travaux de construction du réservoir Richard Pouille, étape nécessaire pour solder la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

## RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les consommations de crédits de cette rubrique (**5,703 M€ de dépenses et 0,0002 M€**) ont principalement financé les réalisations suivantes :

- *Travaux sur réseaux et renouvellement de branchements pour 4,424 M€ concernent les grosses réparations sur le réseau, le renouvellement des canalisations et des branchements d'eau en plomb, la réalisation des branchements neufs pour les constructions nouvelles.*
- *Travaux divers et amélioration de bâtiments pour 0,372 M€ ont essentiellement consisté en de grosses réparations sur les ouvrages communautaires (réservoirs, stations, centres techniques), au regroupement des activités de la Gestion Technique Centralisée, aux travaux de génie civil relatifs aux capteurs et à la liaison Bellevue-Haut de Chèvre.*
- *Etudes, acquisitions de terrains et matériels pour 0,907 M€ ont permis l'achat de matériels et licences informatiques, de matériels de bureau, de matériels d'exploitation (compteurs, groupes électrogènes, capteurs, matériels de recherche de fuite, pièces de fontainerie...), de véhicules, ainsi que l'acquisition de droits de tréfonds nécessaires au passage des conduites d'eau, et 161 € de réalisation de recettes concernant des écritures de régularisation comptable (annulation d'exercices antérieurs).*

## TRAITEMENT DES EAUX USEES

Ces dépenses (**1,173 M€**) concernent notamment les travaux de renouvellement de la station d'épuration. Les recettes (**0,004 M€**) traduisent une régularisation d'écritures comptables.

## RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Les consommations de crédits de cette rubrique (**4,292 M€ de dépenses et 0,039 M€ de recettes**) ont financé principalement les réalisations suivantes :

- *Travaux sur réseaux et renouvellement de branchements* pour 2,158 M€ qui ont permis le renouvellement, le renforcement, l'extension et la réhabilitation de canalisations, en fonction d'impératifs liés aux ruptures et aux grosses réparations et au dimensionnement, et les raccordements d'évacuation des eaux usées pour les constructions nouvelles.
- *Travaux divers et d'amélioration de bâtiments - Réduction des eaux claires parasites* pour 1,428 M€. Ces dépenses ont été consacrées principalement au déplacement et au renforcement du collecteur intercepteur du Grémillon, aux travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes, aux travaux sur les stations de pompage, à l'entretien et aux grosses réparations dans les bâtiments d'exploitation du service de l'assainissement.
- *Etudes, acquisitions de terrains et matériels* pour 0,706 M€. Ces crédits ont financé l'achat de licences et de matériels informatiques, de mobiliers de bureau, de matériels d'exploitation (pluviomètres, capteurs, sondes, matériel de sécurité...), l'achat de véhicules (pour 0,427 M€ dont 0,390 M€ pour l'hydrocureur aspirateur, camionnettes, ...), ainsi que l'acquisition des droits de tréfonds nécessaires au passage des conduites d'assainissement.
- *Les recettes* pour 39 045 € proviennent d'aides de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour le déplacement du collecteur de transfert principal en préalable aux travaux de renaturation du ruisseau du Grémillon.

## **SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF)**

Pour assurer le fonctionnement de ce service, le budget annexe correspondant a enregistré les mouvements suivants :

- **2 766 €** ont été dépensés pour la quote-part de rémunération du personnel affecté à 1/8ème du temps de travail et la quote-part du remboursement des frais du véhicule utilisé pour accomplir ses missions, et dont le coût total est rattaché au budget de l'assainissement.
- **3 462 €** de recettes ont été encaissées, au titre des redevances perçues pour la vérification de la conception des ouvrages et leur contrôle périodique, conformément au tarif voté par le Conseil de Communauté le 16 décembre 2005.
- **1 275 €** de subventions ont été octroyées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- **17 772 €** correspondant aux excédents reportés,

De ce fait, **19 743 €** d'excédents sont capitalisés.

## MONTANTS VERSES AU TITRE DE L'EXPERIMENTATION EN MATIERE DE TARIFICATION SOCIALE

Par délibération du 28 juin 2013, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un dispositif expérimental d'aides aux consommateurs d'eau prenant appui sur les CCAS des communes et villes du Grand Nancy. Une somme de 160 000 € est prévue en année pleine. Les montants versés aux consommateurs dans le cadre de ce dispositif au cours de l'année 2018 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	dotation	aide facture		aides charges		total des aides versées	
		nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant
<b>Art sur Meurthe</b>	1 955,00 €	0				0	- €
<b>Dommartemont</b>	1 000,00 €	Pas de convention signée					
<b>Essey</b>	4 917,00 €	6	1 692,05 €			6	1 692,05 €
<b>Fleville</b>	1 909,00 €	0	- €	0	- €	0	- €
<b>Heillecourt</b>	3 386,00 €	2	485,00 €			2	485,00 €
<b>Houdemont</b>	1 873,00 €	2	950,00 €	0		2	950,00 €
<b>Jarville</b>	6 895,00 €	6	1 135,42 €	1	272,43 €	7	1 407,85 €
<b>Laneuveville</b>	4 154,00 €	10	2 098,00 €			10	2 098,00 €
<b>Laxou</b>	8 485,00 €	11	2 358,10 €			11	2 358,10 €
<b>Ludres</b>	3 719,00 €	5	655,20 €	7	1 722,24 €	12	2 377,44 €
<b>Malzeville</b>	5 139,00 €	3	427,50 €	5	998,25 €	8	1 425,75 €
<b>Maxeville</b>	7 316,00 €	54	6 854,25 €	5	497,83 €	59	7 352,08 €
<b>Nancy</b>	59 651,00 €	48	12 623,50 €	9	2 512,83 €	57	15 136,33 €
<b>Pulnoy</b>	3 216,00 €	12	3 216,00 €			12	3 216,00 €
<b>Saint Max</b>	5 921,00 €	3	871,75 €	1	300,00 €	4	1 171,75 €
<b>Saulxures</b>	2 786,00 €	1	300,00 €			1	300,00 €
<b>Seichamps</b>	3 442,00 €	3	1 322,82 €			3	1 322,82 €
<b>Tomblaine</b>	5 876,00 €	12	2 180,35 €			12	2 180,35 €
<b>Vandoeuvre</b>	21 690,00 €	13	3 045,10 €	1	550,00 €	14	3 595,10 €
<b>Villers</b>	6 670,00 €	6	853,07 €	3	409,24 €	9	1 262,31 €
	<b>160 000,00 €</b>	<b>197</b>	<b>41 068,11 €</b>	<b>32</b>	<b>7 262,82 €</b>	<b>229</b>	<b>48 330,93 €</b>

## **VI- LES ANNEXES**

<b><u>ANNEXE 1</u></b> : LISTE RECAPITULATIVE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	66
<b><u>ANNEXE 2</u></b> : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	70
<b><u>ANNEXE 3</u></b> : SYNTHÈSE DU CONTRÔLE SANITAIRE ARS	79
<b><u>ANNEXE 4</u></b> : DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE	80
<b><u>ANNEXE 5</u></b> : RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	81

## **ANNEXE 1 : LISTE RECAPITULATIVE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### **LISTE RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE Circulaire du 28 avril 2008**

<b>Service public d'eau potable</b>		
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Objet-Définition</b>	<b>Référence sommaire</b>
Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion	<b>Annexe 2 p 70</b>
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Prix du service de l'eau potable TTC pour 120 m <sup>3</sup>	<b>Annexe 2 p 70</b>
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés	<b>Annexe 2 p 70</b>
<b>Indicateurs de performance</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Objet</b>	<b>Référence sommaire</b>
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur	<b>Annexe 2 p 70 et Annexe 3 p 79</b>
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physiologiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur	<b>Annexe 2 p 70 et Annexe 3 p 79</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution	<b>Annexe 2 p 71</b>
Rendement du réseau de distribution	Part des volumes d'eau introduits dans le réseau de distribution qui est consommée	<b>Annexe 2 p 70</b>
Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté (différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire de réseau de desserte	<b>Annexe 2 p 72</b>
Indice linéaire de perte en réseau	Ratio entre le volume de pertes (différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé) et le linéaire de réseau de desserte	<b>Annexe 2 p 72</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	<b>Annexe 2 p 72</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement de l'eau dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	<b>Annexe 2 p 73</b>
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	<b>Annexe 2 p 73</b>

Libellé	Objet	Référence sommaire
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance par milliers d'abonnés	<b>Annexe 2 p 73</b>
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	<b>Annexe 2 p 73</b>
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par ce service	<b>Annexe 4 p 88</b>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	<b>Annexe 2 p 73</b>
Taux de réclamation	Réclamations écrites relatives au service de l'eau à l'exception de celles relatives au niveau du prix	<b>Annexe 2 p 74</b>

## Service public de l'assainissement collectif

### Indicateurs descriptifs des services

Libellé	Objet-Définition	Référence sommaire
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion	<b>Annexe 2 p 74</b>
Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte	<b>Annexe 2 p 74</b>
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Quantité de boues issues de la STEP évacuées en vue de leur valorisation ou élimination	<b>Annexe 2 p 74</b>
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Prix du service de l'assainissement TTC pour 120 m <sup>3</sup>	<b>Annexe 2 p 74</b>

### Indicateurs de performance

Libellé	Objet	Référence sommaire
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement non collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service	<b>Annexe 2 p 74</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution	<b>Annexe 2 p 75</b>
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du C.G.C.T.	<b>Annexe 2 p 75</b>
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du C.G.C.T.	<b>Annexe 2 p 75</b>
Conformité des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du C.G.C.T.	<b>Annexe 2 p 75</b>
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Pourcentage des boues évacuées par la STEP selon une filière conforme à la réglementation	<b>Annexe 2 p 75</b>
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	<b>Annexe 2 p 75</b>
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Ratio : nombre de demandes d'indemnisations pour dommages résultant de débordement / nombre d'habitants desservis	<b>Annexe 2 p 75</b>
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Points du réseau nécessitant au moins deux interventions par an	<b>Annexe 2 p 76</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	<b>Annexe 2 p 76</b>

Libellé	Objet	Référence sommaire
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	<b>Annexe 2 p 76</b>
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Evaluer la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement	<b>Annexe 2 p 77</b>
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par ce service	<b>Annexe 4 p 88</b>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	<b>Annexe 2 p 73</b>
Taux de réclamation	Réclamations écrites relatives au service de l'eau à l'exception de celles relatives au niveau du prix	<b>Annexe 2 p 74</b>

## Service public de l'assainissement non collectif

### Indicateurs descriptifs des services

Libellé	Objet-Définition	Référence sommaire
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	Personnes desservies par le SPANC	<b>Annexe 2 p 78</b>
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	<b>Annexe 2 p 78</b>

### Indicateurs de performance

Libellé	Objet	Référence sommaire
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Ratio entre le nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement, et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	<b>Annexe 2 p 78</b>

## **ANNEXE 2 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### **Estimation du nombre d'habitats desservis par le service public d'eau potable**

Définition	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion
Commentaire p 7	262 162 habitants

### **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>**

Définition	Prix du service de l'eau potable TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>
Commentaire p 51	2,4923 € TTC/m <sup>3</sup>

### **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service**

Définition	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés
Commentaire p 14	Pas d'engagement de délai du service Délai moyen d'ouverture : 2 jours

### **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie**

Définition	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur
Commentaire p 25	Taux de conformité : 100 % en sortie de l'usine de production et sur le réseau de distribution

### **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques**

Définition	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur
Commentaire p 27	Taux de conformité : 97,3 % en sortie de l'usine de production et 100 % sur le réseau de distribution

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 45 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 55 à 120 elles sont relatives à la gestion du réseau		
<b>CALCULS</b>	Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. La partie B est prise en compte que si 15 points sont obtenus à la partie A. La partie C est prise en compte que si 40 points sont obtenus aux parties A et B.		
	<b>Plan des réseaux</b>		
	<b>A</b>	Existence de plan des réseaux <sup>1</sup> de transport et de distribution d'eau potable mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures. <b>10 points</b>	<b>15 points</b>
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <b>5 points</b>	<b>5</b>
	<b>Inventaire des réseaux</b>		
	<b>B</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (...) ainsi que de la précision des informations cartographiques (...) pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <b>10 points</b>	<b>30 points</b>
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. <sup>2</sup> <b>De 1 à 5 points</b>	<b>10</b>
		L' inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose <sup>3,4</sup> des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. <b>10 points</b>	<b>5</b>
		Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. <sup>2</sup> <b>De 1 à 5 points</b>	<b>10</b>
	<b>Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau</b>		
	<b>C</b>	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. <b>10 points</b>	<b>75 points</b>
		Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages. <b>10 points</b>	<b>10</b>
		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements <sup>5</sup> . Seuls les services de distribution sont concernés par cet item. <b>10 points</b>	<b>10</b>
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant le référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>6</sup> . <b>10 points</b>		<b>0</b>	
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite. <b>10 points</b>		<b>10</b>	
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, ... <b>10 points</b>		<b>10</b>	
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans). <b>10 points</b>		<b>10</b>	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux. <b>5 points</b>		<b>0</b>	
<b>Indice de connaissance patrimonial</b>		<b>5</b>	
<b>Indice de connaissance patrimonial</b>		<b>100 points</b>	

- i. On considère que le plan est complet lorsque les zones desservies, pour lesquelles les plans sont absents, représentent moins de 5 % des branchements ou bien si moins de 5 % de surface agglomérée sont non couvertes par le réseau (exploitation SIG)
- ii. Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69 % du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire  
 Matériaux et diamètre connus pour 70 % à 79 % du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires  
 Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89 % du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires  
 Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 99 % du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires  
 Matériaux et diamètre connus pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires
- iii. En cas de réhabilitation lourde (chemisage) ou de renouvellement, ces dates de réhabilitation ou de renouvellement sont prises en compte et non la date de la première pose du réseau
- iv. Détermination des fourchettes de pose suggérée en fonction des périodes : avant 1945 : pas de fourchette, entre 1945 et 1985 +/- 5 ans – Entre 1985 et 2000 : +/- 2 ans – A partir de 2000 : année de pose
- v. Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, sont également à représenter
- vi. Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, ne sont pas concernés.

## Rendement du réseau de distribution d'eau potable

Définition	Part des volumes d'eau introduits dans le réseau de distribution qui est consommée	
CALCUL	Volume consommé autorisé / volume mis en distribution	
	Volume mis en distribution	17 604 152 m <sup>3</sup>
	Volume consommé autorisé <sup>(1)</sup>	14 702 121 m <sup>3</sup>
	<b>Soit 84 %</b>	

(1) Le volume consommé autorisé = volume comptabilisé recalculé sur 365 jours (14 368 619 m<sup>3</sup>) + consommé sans comptage (333 502 m<sup>3</sup>)

## Indice linéaire des volumes non comptés

Définition	Ratio entre le volume non compté (différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire du réseau de desserte	
CALCUL	Volume non compté/longueur du réseau de desserte/365	
	Volume mis en distribution	17 604 152 m <sup>3</sup>
	Volume comptabilisé recalculé à 365 jours	14 368 619 m <sup>3</sup>
	Linéaire de réseau de distribution	975 km
<b>Soit 9,1 m<sup>3</sup>/km/jour</b>		

## Indice linéaire de perte en réseau

Définition	Ration entre le volume des pertes (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) et le linéaire du réseau de desserte)	
CALCUL	Volume des pertes/longueur du réseau de desserte/365	
	Volume mis en distribution	17 604 152 m <sup>3</sup>
	Volume consommé autorisé <sup>(1)</sup>	14 702 121 m <sup>3</sup>
	Linéaire de réseau de distribution	975 km
<b>Soit 8,2 m<sup>3</sup>/km/jour</b>		

(1) Le volume consommé autorisé = volume comptabilisé recalculé sur 365 jours (14 368 619 m<sup>3</sup>) + consommé sans comptage (333 502 m<sup>3</sup>)

## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	
CALCUL	longueur du réseau de desserte au 31/12/2018 : 975 km	
	2018	4 329 m
	2017	6 937 m
	2016	6 964 m
	2015	5 820 m
	2014	5 096 m
	Moyenne	5 829 m
	Taux	<b>0,60 %</b>

## Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Définition	Niveau d'avancement (en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement de l'eau dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	
Commentaires p 8	Règle de calcul : la valeur de l'indicateur est fixée comme suit :	
	0 %	Aucune action
	20 %	Etudes environnementales
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 %	Dossier recevable déposé en préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	
<b>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>		<b>60 %</b>

## Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Définition	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé (eau potable)
	Admissions en non valeur : Eau : 125 690,81 € Assainissement : 56 705,59 €

## Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés

Définition	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés
<b>CALCUL</b>	110 coupures non programmées consécutives à des incidents sur le réseau (fuites, travaux urgents non prévus...) 60 755 abonnés soit <b>1,8 coupures pour 1 000 abonnés</b>

## Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Définition	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle
	Pas d'engagement de délai du service

## Taux d'impayés sur les factures d'eau et d'assainissement

Définition	Taux d'impayé au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1
<b>CALCUL</b>	Montant facturé en 2017 : 44 982 846,86 € ; reste à recouvrer au 31 décembre 2018 : 755 011,10 € <b>Soit un taux de 1,67 %</b>

## Taux de réclamation

<b>Définition</b>	<b>Réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau et de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau des prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service</b>
<b>CALCUL</b>	En 2018, <b>47</b> réclamations écrites, ce qui, ramené à 60 756 abonnés, donne un taux de <b>0,8 pour 1000 abonnés</b> .

## Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

<b>Définition</b>	<b>Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion</b>
Commentaire p 7	262 162 habitants

## Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

<b>Définition</b>	<b>Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques singés par la collectivité en application et conformément aux dispositions de l'article L 1331-10 du code de la santé publique</b>
Observations	33 arrêtés d'autorisation de déversement ont été signés depuis l'année 2015. Les 327 conventions spéciales de déversement existantes à ce jour avec les industriels du Grand Nancy sont progressivement transformées en arrêtés d'autorisation de déversement.

## Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

<b>Définition</b>	<b>Quantité des boues issues de la STEP évacuées en vue de leur valorisation ou élimination</b>
Commentaires p 42	4 756 tonnes de matière sèche

## Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

<b>Définition</b>	<b>Prix du service de la collecte et du traitement des eaux usées TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>
Commentaires p 51	1,4343 €TTC

## Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

<b>Définition</b>	<b>Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif</b>	
<b>CALCUL</b>	Nombre d'abonnés au réseau d'assainissement collectif	59 857
	Nombre d'habitations équipées d'un assainissement non collectif situées en zone d'assainissement collectif	166
<b>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>		<b>99,72 %</b>

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 45 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 55 à 120 elles sont relatives à la gestion du réseau		
<b>CALCULS</b>	Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. La partie B est prise en compte que si 15 points sont obtenus à la partie A. La partie C est prise en compte que si 40 points sont obtenus aux parties A et B.		
	<b>Plan des réseaux</b>		
	<b>15 points</b>		
	<b>A</b>	Existence de plan des réseaux <sup>1</sup> de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement <b>10 points</b>	<b>10</b>
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année <b>5 points</b>	<b>5</b>
	<b>Inventaire des réseaux</b>		
	<b>0 points</b>		
	<b>B</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (...) ainsi que de la précision des informations cartographiques (...) pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de collecte des eaux usées et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année <b>10 points</b>	<b>0</b>
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. <sup>2</sup> <b>De 1 à 5 points</b>	<b>0</b>
		L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose <sup>3,4</sup> des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné <b>10 points</b>	<b>0</b>
		Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. <sup>2</sup> <b>De 1 à 5 points</b>	<b>0</b>
		<b>Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau</b>	
	<b>41 points</b>		
	<b>C</b>	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée <b>10 points</b>	<b>10</b>
		Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. <sup>2</sup> <b>De 1 à 5 points</b>	<b>1</b>
		Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux <b>10 points</b>	<b>10</b>
		L'inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux <b>10 points</b>	<b>10</b>
L'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite. Seuls les services de collecte sont concernés par cet item <b>10 points</b>		<b>0</b>	
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...). <b>10 points</b>		<b>0</b>	
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite <b>10 points</b>		<b>10</b>	
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) <b>10 points</b>		<b>0</b>	
<b>Indice de connaissance patrimonial</b>			
<b>56 points</b>			

vii. On considère que le plan est complet lorsque les zones desservies, pour lesquelles les plans sont absents, représentent moins de 5 % des branchements ou bien si moins de 5 % de surface agglomérée sont non couvertes par le réseau (exploitation SIG)

viii. Altimétrie des canalisations connues pour 60 % à 69 % du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire  
 Altimétrie des canalisations connues pour 70 % à 79 % du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires  
 Altimétrie des canalisations connues pour 80 % à 89 % du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires  
 Altimétrie des canalisations connues pour 90 % à 99 % du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires  
 Altimétrie des canalisations connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

ix. En cas de réhabilitation lourde (chemisage) ou de renouvellement, ces dates de réhabilitation ou de renouvellement sont prises en compte et non la date de la première pose du réseau

x. Détermination des fourchettes de pose suggérée en fonction des périodes : avant 1945 : pas de fourchette, entre 1945 et 1985 +/- 5 ans – Entre 1985 et 2000 : +/- 2 ans – A partir de 2000 : année de pose

xi. Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, sont également à représenter

xii. Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, ne sont pas concernés.

**Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006**

<b>Définition</b>	<b>Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 224-17 du CGCT</b>
Information Police de l'eau	Conforme site <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr</a>

**Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006**

<b>Définition</b>	<b>Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 224-17 du CGCT</b>
Information Police de l'eau	Conforme site <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr</a>

**Conformité des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006**

<b>Définition</b>	<b>Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 224-17 du CGCT</b>
Information Police de l'eau	Conforme site <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr</a>

**Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation**

<b>Définition</b>	<b>Pourcentage des boues évacuées par la STEP selon une filière conforme à la réglementation</b>
Commentaires p 40	100 %

**Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité**

<b>Définition</b>	<b>Abandons de créances annuels et montant versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé (assainissement)</b>
	Néant

**Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers**

<b>Définition</b>	<b>L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes et d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis</b>
<b>CALCUL</b>	Au cours de l'année 2018, 16 indemnisations ont été enregistrées par les services.

### Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

<b>Définition</b>	On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'interventions requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut sur le réseau public sont à prendre en compte
<b>CALCUL</b>	Au cours de l'année 2018, 2 points sensible avec un suivi hebdomadaire.

### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées

<b>Définition</b>	<b>Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte</b>	
<b>CALCUL</b>	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12/2018 : 937 km	
	2018	4 166 m
	2017	4 682 m
	2016	2 661 m
	2015	3 310 m
	2014	3 394 m
	<i>Moyenne</i>	<i>3 642 m</i>
	<b>Taux</b>	<b>0,39 %</b>

### Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

<b>Définition</b>	<b>Pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conforme à la réglementation</b>	
<b>CALCUL</b>	Nombre de bilans réalisés sur 24 heures, conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral, rapporté au nombre total de bilans sur l'année 2018. soit,	95,06%
	$\frac{(365-18)}{365} \times 100$	

## Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Définition		Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie	
CALCUL	A	<i>Eléments communs à tous les types de réseaux</i>	
		Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement)	20
		Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10
		Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et de mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
		Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
		Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
		Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur les milieux récepteur	0
		<b>TOTAL A</b>	<b>90</b>
	B	<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</i>	
		Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10
		<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</i>	
		Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
<b>TOTAL B</b>		<b>20</b>	
<b>TOTAL A + B</b>			<b>110</b>

## Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Définition	Personnes desservies par le SPANC
Commentaires p 48	760 habitants pour 259 installations ANC

## Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Définition	Apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif
Commentaires p 49	Total de l'indice 100/140

## Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Définition	Ratio entre le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service
Commentaires p 49	80,72 % d'installations conformes

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

AVRIL 2019

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé CARSO.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou auprès de votre fournisseur d'eau.

**Réseau :** COMMUNAUTE URBAINE GRAND NANCY

**Exploitant :** METROPOLE GRAND NANCY

**Maitre d'ouvrage :** METROPOLE GRAND NANCY

**Nb de captages d'eau :** 1

**Protection des captages :** L'ensemble des captages est protégé.

**Nature de l'eau :** L'eau utilisée provient d'une ressource superficielle.

**Traitement de l'eau :** L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chlore et ozone) et également d'un traitement d'affinage et d'ultrafiltration.

<b>MICROBIOLOGIE</b>	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire														
<b>Escherichia Coli/ Entérocoques</b> <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	762	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.														
<b>CHIMIE</b>	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire														
<b>NITRATES</b> <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	4,29 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.														
<b>PESTICIDES</b> <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.														
<b>DURETE (TH)</b> <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	14,70 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>				TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F												
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure												
<b>AGRESSIVITE DE L'EAU</b> <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table>				Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4												
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive												

En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

### AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

Lors de l'épisode de forte chaleur en août 2018, l'eau a présenté 2 dépassements ponctuels de la limite de qualité fixée à 10µg/l (pour le paramètre Bromates) sans présenter de risque pour la santé des consommateurs.

### CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.

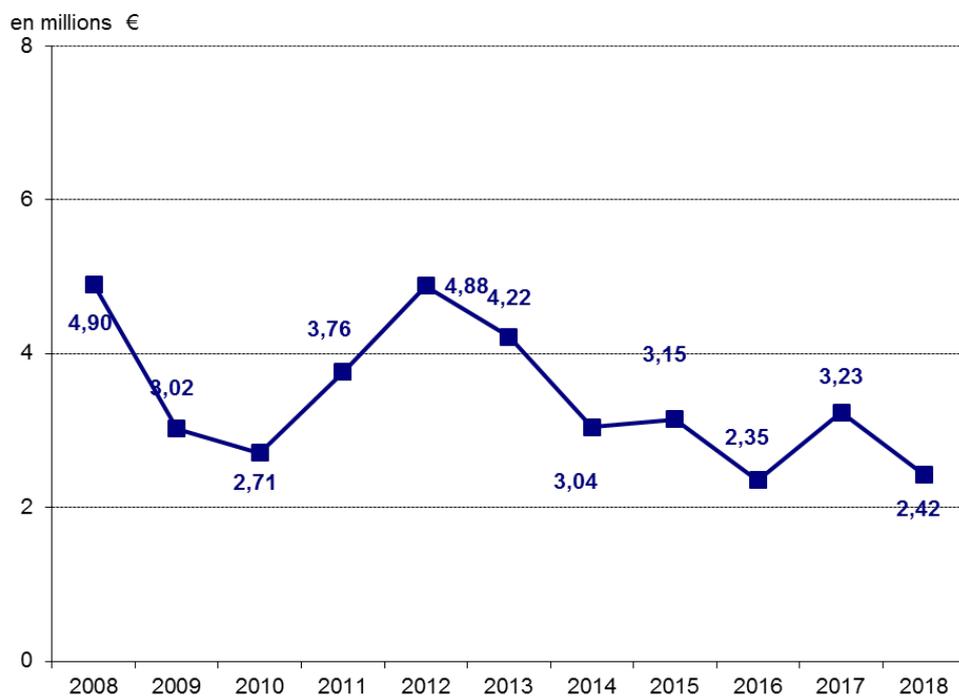
### RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

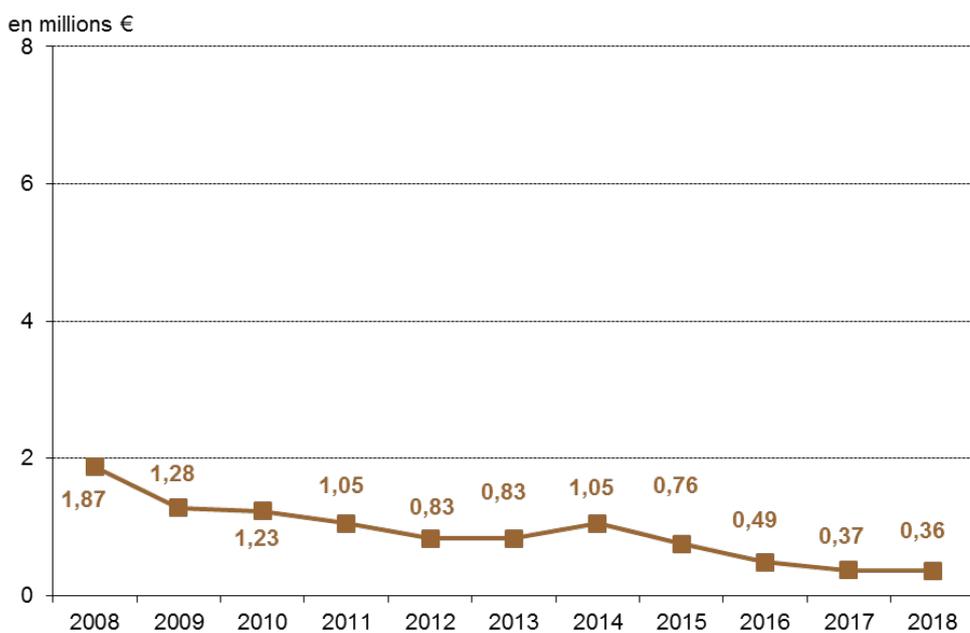
En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

## **ANNEXE 4 : DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE**

### ***LA DETTE EAU***



### ***LA DETTE ASSAINISSEMENT***



L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**Édition 2019**  
**CHIFFRES 2018**

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

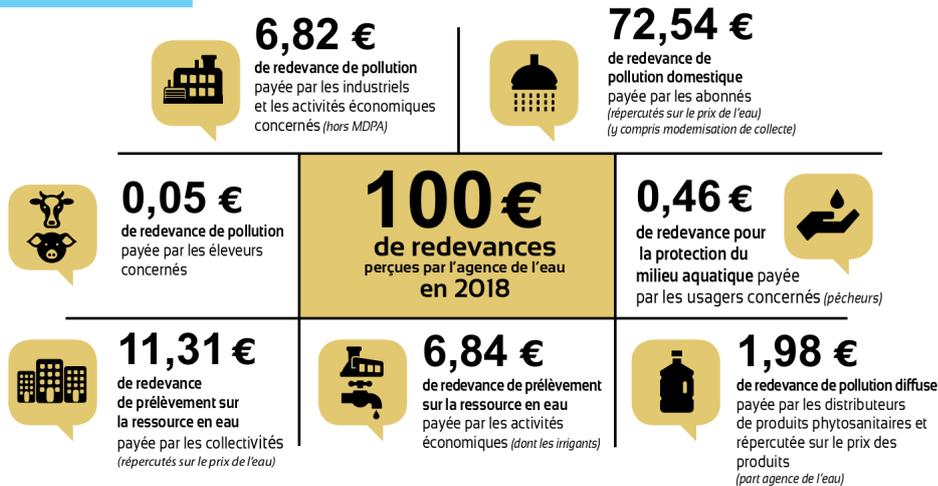
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

**En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.**



### recettes / redevances

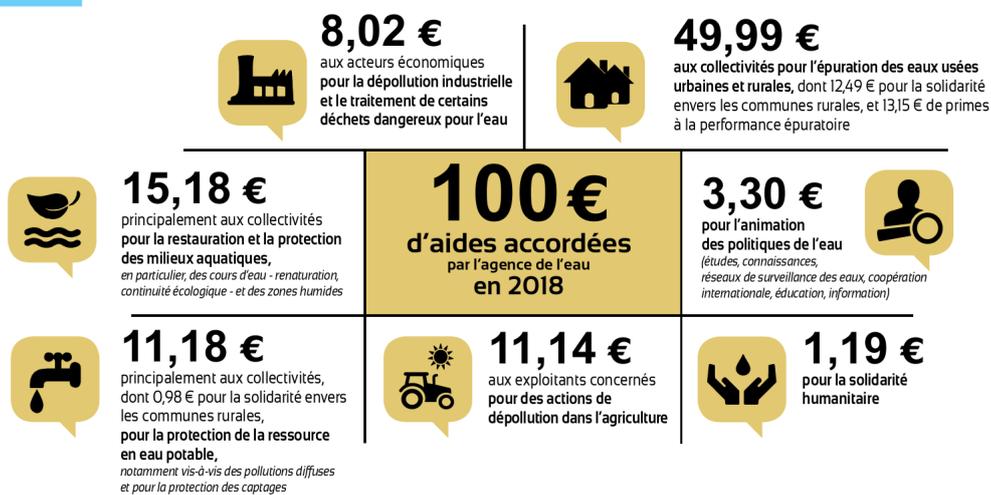
### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



### interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

# MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10<sup>ème</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## DE 2013 À 2018...



### DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



### L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.

## le bassin Rhin-Meuse

**Agence de l'eau Rhin-Meuse**  
 Rozérieulles - BP 30019  
 57161 Moulins-lès-Metz cedex  
 Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
 agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :  
**www.eau-rhin-meuse.fr**    

**l'agence de l'eau  
Rhin-Meuse**

**La carte d'identité  
du bassin Rhin-Meuse**

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)  
 © Mars 2019, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, Stock Photo, agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau  
s'engagent pour  
améliorer la culture  
générale de l'eau.**



**Rendez-vous sur  
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN  
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

# métropole GrandNancy

Euroclté humaine

ART-SUR-MEURTHE  
DOMMARTEMONT  
ESSEY-LÈS-NANCY  
FLÉVILLE-DEVANT-NANCY  
HEILLECOURT  
HOUEMONT  
JARVILLE-LA-MALGRANGE  
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY  
LAXOU  
LUDRES  
MALZÉVILLE  
MAXÉVILLE  
NANCY  
PULNOY  
SAINT-MAX  
SAULXURES-LÈS-NANCY  
SEICHAMPS  
TOMBLAINE  
VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
VILLERS-LÈS-NANCY

Plus d'informations :  
[www.grandnancy.eu](http://www.grandnancy.eu)

